

BULLETIN TRIMESTRIEL
N° 484 - 2^e trimestre 2021

Dossiers
d'actualité

Dossiers
d'intérêt

Les Brèves

Bibliographie

Vie
de l'Association



ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIERE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

- Dialogue sur la défense opérationnelle du territoire.
- Iran - le nucléaire, le Moyen-Orient, la fin de l'archétype ?
- Le sens des mots.



<http://www.bulletinanocr.com>

IGESA

Communiqué de presse 25/03/2021

[Cliquez ici pour lire l'article en ligne !](#)



Allô Résa
04 95 55 20 20

Vacances IGESA : des tarifs adaptés à chacun

Soucieuse de permettre à tous les ressortissants du ministère des Armées de partir en vacances, l'IGESA prend en compte vos contraintes professionnelles et calcule le tarif de vos vacances selon vos revenus et votre situation familiale.

L'IGESA prend en compte vos contraintes professionnelles

Annulation de séjours sans frais pour raisons de services

Si vous devez annuler vos vacances pour raison de service, nous vous remboursons intégralement. Dans ce cadre, l'annulation est prise en compte jusqu'à J-1 et la présentation d'un ordre de mission émanant de votre hiérarchie est nécessaire.

Des places sont réservées pour les personnes ne pouvant fixer à l'avance leurs dates de vacances : personnels en opération (OPEX, OPINT, sentinelle...), sous-marinières...

Familles de personnels en OPEX/OPINT

En cas d'impossibilité pour votre conjoint de vous accompagner sur votre lieu de vacances pour contraintes de service OPEX ou OPINT, l'IGESA permet à un invité de le remplacer en lui appliquant votre tarif ayant droit.

Attestation de contrainte de service à fournir. Offre valable pour tout séjour en pension complète dans un établissement IGESA.

Des vacances pour tous

L'IGESA calcule vos tarifs en fonction de vos revenus et prend en compte votre situation familiale.

* N étant l'année au cours de laquelle vous formulez votre demande de séjour. Par exemple, pour un séjour été 2021, il s'agit de l'avis d'impôt 2020/revenus 2019. Toutes les modalités concernant le calcul tarifaire sont consultables dans nos conditions générales de vente (en ligne ou directement à la fin de nos catalogues).

Je calcule ma tranche tarifaire

- Munissez-vous de votre avis d'imposition sur les revenus N-2* et identifiez votre « revenu fiscal de référence ».

- Diviser celui-ci par le nombre de personnes fiscalement à charge composant le foyer, à raison d'une part par personne.

Une bonification d'une demi-part pour les personnes seules sans enfant et d'une part pour les personnes avec enfant(s) à charge.

Une demi-part supplémentaire est accordée à un adulte ou un enfant handicapé titulaire d'une carte d'invalidité d'au moins 80 %, et dont l'attestation figure sur l'avis d'imposition du demandeur ressortissant.

- Le résultat de cette division vous permet d'identifier votre tranche tarifaire.

Nombre de parts selon les situations familiales :

- Vous êtes célibataire, séparé(e), divorcé(e) ou veuf(ve) sans enfants à charge = 1 part ½,

- Vous êtes célibataire, séparé(e), divorcé(e) ou veuf(ve) avec 1 enfant à charge = 3 parts, avec 2 enfants à charge = 4,

- Vous êtes mariés ou pacés sans enfants à charge = 2 parts,

- Vous êtes mariés ou pacés avec 1 enfant à charge = 3 parts, avec 2 enfants à charge = 4 parts.

QUELQUES EXEMPLES DE TARIFS SELON LES REVENUS ET LES SITUATIONS FAMILIALES :

Vincent,
24 ans,
Caporal



Situation familiale :
célibataire
sans enfant
soit 1 part ½

REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE :
16 864 €

CALCUL DE LA TRANCHE TARIFAIRE :
16 864 € / 1,5 parts = 11 242 €
Elle correspond donc
à la tranche tarifaire C

Pour les vacances d'été, il part
1 semaine en PC¹ du 21 au 28/08/21
à Puy-St-Vincent pour 233 €²

Philippe,
45 ans,
Adjudant-chef



Situation familiale :
marié avec 3 enfants
soit 5 parts

REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE : 43 793 €

CALCUL DE LA TRANCHE TARIFAIRE :
43 793 € / 5 parts = 8 758 €
Elle correspond donc
à la tranche tarifaire B

Si Philippe et sa famille partent 1 semaine en PC¹ à Fréjus (Var) du 07 au 14/08/21 : Adultes = 401 x 2 = 802 € + 1 enfant 13 ans = 320 € + 1 enfant 9 ans = 256 € + 1 enfant 5 ans = 200 € = 1602 € avec réduction famille nombreuse -10% soit un total de 1 442 €²

S'ils séjournent « hors vacances scolaires », du 28/08 au 04/09/21, à Fréjus : Adultes = 320 x 2 = 640 € + 1 enfant 13 ans = 292 € + 1 enfant 9 ans = 224 € + 1 enfant 5 ans = 0 € = 1 156 € avec réduction famille nombreuse -10% soit un total de 1 040 €²

Estelle,
35 ans,
Lieutenant



Situation familiale :
divorcée
avec un
enfant
soit 3 parts

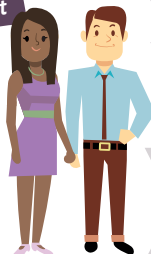
REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE :
20 042 €

CALCUL DE LA TRANCHE TARIFAIRE :
20 042 € / 3 parts = 6 680 €
Elle correspond donc
à la tranche tarifaire B

Si Estelle et son fils de 5 ans partent
1 semaine en PC¹ à la Marana (Corse)
du 24 au 31/07/21 : 1 adulte = 436 € + 1
enfant 5 ans = 218 €, soit un total de 654 €²

S'ils séjournent « hors vacances scolaires », du
05 au 12/06/21, à la Marana : 1 adulte = 297 €
+ 1 enfant = 0 € gratuit pour les - de 6 ans hors
vacances scolaires, soit un total de 297 €²

Nadia,
34 ans,
Adjudant



Situation familiale :
pacée
sans
enfants
soit 2 parts

REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE : 38 789 €

CALCUL DE LA TRANCHE TARIFAIRE :
38 789 € / 2 parts = 19 394,5 €
Elle correspond donc
à la tranche tarifaire E

Au printemps, Nadia et son conjoint
partiront une semaine du 05 au
12/06/21 en PC¹ à St Raphael - Agay (Var)
pour un total de 790 €²

¹ PC : pension complète

² Paiement en plusieurs fois sans frais possible

LE MOT DU PRÉSIDENT



Mes chers camarades

Nous avons tenu notre AG 2021 réunis dans une excellente ambiance à la Grande Garenne.

Bien qu'étant moins nombreux que d'habitude nous avons connu des échanges intenses et fructueux, ils ont marqué notre volonté commune d'aller de l'avant, de proposer et de participer toujours plus efficacement à la vie de la Nation.

Il nous faut maintenant faire vivre toujours mieux l'ANOCR, convaincus que nous sommes de son utilité et de son efficacité. Il nous faut donc mieux faire connaître notre action au sein du CSFM et du CPRM, situations quasi uniques parmi toutes les associations de la communauté de Défense, et accompagner la volonté de la DRHMD de rendre plus visibles les associations de retraités militaires dans les armées.

Pour cela, au delà de nos actions historiques, nous allons développer une politique d'influence et de communication active qui sera basée aussi sur l'utilisation des réseaux sociaux et des nouvelles formes d'expression.

En mémoire du général BIRÉ et de son legs généreux, nous déploierons une campagne d'actions délocalisées dans les groupements qui le voudront bien afin de marquer son souvenir et de faire rayonner notre association dans tous les domaines.

Le taux anormalement élevé d'abstention aux dernières élections est un défi tragique à la vie démocratique, remettant en cause toutes les bases de son fonctionnement.

Il faut de toute urgence que l'ensemble des consciences et des forces du pays soient en mesure de construire une relation de confiance nouvelle.

Chacun d'entre nous a son rôle à jouer dans ces temps difficiles et ensemble nous devons participer à ce renouveau vital.

Nous sommes une des pierres des fondations de ce pays c'est une responsabilité que nous devons pleinement exercer avec rigueur et réflexion.

Bon été à tous, très amicalement.

V.A. (2s) Michel OLHAGARAY
Président de l'ANOCR

SOMMAIRE

2^E TRIMESTRE 2021

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

- Dialogue sur la défense opérationnelle du territoire P.4
- Le budget des armées en 2021 P.5
- Contenu du budget 2021 P.7
- IRAN le nucléaire, le Moyen-Orient la fin de l'archétype P.10
- Le sens des mots P.18
- Questionnement : l'avenir du couple Franco-Allemand P.20

DOSSIERS D'INTÉRÊT

- Les généraux, des décideurs ou simplement des simples exécutants de la décision politique ? P. 22
- Contribution citoyenne au profit de migrants de la région méditerranéenne P.26
- J'envie parfois les peuples Africains P. 27

SOUVENONS-NOUS

- Dien Bien Phu le 7 mai 1954 à 17h30 P. 31
- Napoléon, l'usure du pouvoir ? P.34
- A propos du Rwanda P.36

LES BRÈVES P.38

BIBLIOGRAPHIE P.44

VIE DE L'ASSOCIATION

- Nécrologie P.47

« L'état militaire exige en toutes circonstances discipline, loyalisme et esprit de sacrifice. Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation. (Art. 1^{er} de la loi portant sur le statut des militaires) ».

Pour toute insertion dans le bulletin, adresser textes et photos à : bulletinanocr@orange.fr

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080 - JO du 8 décembre 1911 page 9814/A

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15 rue Cler , 75007 Paris

Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07

Tél. 01.44.18.92.18 - CCP 492 75 R Paris

Courriel : anocr@orange.fr

Site internet : www.anocr.org

Métro : Latour-Maubourg ou Ecole Militaire

Directeur de la publication : Michel Olhagaray

Rédacteur en chef : Nicolas Polini

Comité de rédaction : Jean-Jacques Cahuet, Daniel Valery,

François Chauvancy, Thierry Llorca, Jacques Dupré, Bruno Britsch

Impression : Imprimerie Saviard

Dépôt légal : Juillet 2021

Commission paritaire : 0521G88248

Tirage :

Tarifs cotisation et abonnement :



DIALOGUE SUR LA DEFENSE OPERATIONNELLE DU TERRITOIRE

Par le Général (2S) Valéry CAHUET

Les Généraux (2S) VALERY et CAHUET se sont livrés à un exercice de dialogue sur ce qu'a été et ce que pourrait redevenir la DOT (Défense Opérationnelle du Territoire).

Question 1 : *Mon Général, l'actualité a remis d'une manière inattendue sur la place publique la notion de Défense Opérationnelle du Territoire. Vous avez été impliqué dans les différentes fonctions de la DOT pendant plusieurs années au cours de votre longue carrière. Pouvez-vous nous rappeler comment cela fonctionnait ?*

J'ai eu l'opportunité d'être impliqué dans la défense du territoire par trois fois, en Alsace d'abord puis en Champagne-Ardenne et in fine comme commandant de la 1^{ère} Région militaire (aujourd'hui Ile-de-France) de 1989 à 1992.

Cette région était riche en personnels militaires (près de 50 000) et disposait d'une formation spécifique attachée à la zone de défense, la 102^{ème} Brigade régionale de défense, comptant 3 500 hommes de réserve et issus de l'Ile-de-France, ce qui était un atout majeur pour son emploi.

Question 2 : *Pourquoi ce concept est-il tombé en désuétude et comment a-t-il pu être progressivement abandonné ?*

La réorganisation comportant la professionnalisation des armées et leur orientation prioritaire vers les opérations extérieures ont entraîné la disparition de cette brigade de zone mais aussi d'un nombre important d'autres formations.

Question 3 : *Quelles sont, selon vous, les conséquences à long terme sur la cohésion de notre Nation ?*

Il faut aussi ne pas négliger une conséquence qui peut se révéler grave, l'isolement croissant des armées et notamment de l'armée de Terre, naguère impliquée dans le service national et très présente sur tout le territoire de notre pays.

Question 4 : *L'emploi des forces armées sur le territoire national est prévu par la constitution, c'est même leur rôle essentiel depuis la révolution : défendre notre pays et nos concitoyens lorsque ses frontières sont violées par un envahisseur. La dissuasion nucléaire pouvait-elle permettre de négliger cette fonction principale et comment peut-on la relancer ?*

On ne peut aujourd'hui écarter la perspective d'un recours concret aux forces armées. Cette situation appelle une réflexion d'anticipation visant à éviter un tel recours et à l'organiser au mieux s'il ne peut être évité. Cette réflexion implique toute la chaîne des responsabilités, d'abord le pouvoir politique, les ministères concernés, et les organes compétents, SGDSN, zones de défense, et les armées.

A l'évidence, cette anticipation a dû être enclenchée, mais ses résultats ne sont pas encore connus. Parmi eux, sera nécessairement évoqué le volume des moyens militaires à porter au niveau requis, notamment une augmentation des effectifs en défense du territoire, effectifs qui pourraient provenir de réservistes qui apporteraient de surcroît une amélioration bienvenue du lien Armée-Nation.

Conclusion :

Pour conclure, en termes d'anticipation, la période dont nous avons parlé était caractérisée par la confrontation Est Ouest. Il importait alors à chaque formation militaire, comme aux principaux services publics (régaliens) de pouvoir réagir localement en urgence en protégeant l'essentiel, selon des scénarios nationaux. Les services disposaient alors de plans à mettre en œuvre sur ordre, soit pour des contrôles de pertinence et de délais, soit pour faire face à des événements graves. Les moyens de communication actuels doivent permettre d'adapter ces plans aux évolutions de situation en temps quasi réel.





LE BUDGET DES ARMÉES EN 2021

Par le Général (2S) Jean-Jacques CAHUET



Le budget des armées pour 2021 voté en septembre 2020 par le parlement et finalisé par la Loi de finances de décembre 2020 s'inscrit dans la ligne de la LPM 2019-2025, du moins

dans ses termes financiers, avec un montant hors pensions de l'ordre de 65,2 MD€ d'AE (Autorisations d'Engagement) et 39,5 MD€ de CP (Crédits de Paiement) en augmentation de 4,5% soit 1,7 MD€.

On peut constater une prise en compte des enseignements de la pandémie en renforçant les moyens du Service de Santé des Armées et l'affirmation de la vocation « espace » de l'armée de l'Air et de l'Espace. Alors que le ministère vient d'actualiser la Revue Stratégique de 2017, en mettant en évidence de nouvelles menaces tant en haute intensité qu'en cyber et géostratégiques en MEDOR, et alors que l'UE vient de desserrer tous les freins en débloquant des ressources considérables pour soutenir les états, les Armées ne semblent pas profiter de cette conjoncture extrêmement favorable, comme si elles se satisfaisaient de voir leur budget maintenu au niveau prévu dans la LPM.

On ne peut que constater un manque d'ambitions qui, certes seraient difficiles à atteindre, même si les relocalisations des industries stratégiques semblent être une priorité du gouvernement, mais une telle opportunité ne se représentera pas. Rappelons que les grandes marches prévues par la LPM auront lieu de 2023 à 2025 avec une augmentation annuelle de 3 MD€ et une augmentation des effectifs de 1 500 ETP (équivalents temps plein) par an durant ces 3 années, et qu'il faudra bien rembourser les emprunts.

Rappelons enfin que la LPM 2019-2025 doit être actualisée en 2021. Il serait malvenu d'utiliser l'argument de l'engagement auprès de l'OTAN d'atteindre les 2% du PIB en 2025, alors que la crise Covid l'a réduit en 2020, pour réduire la voilure alors que le monde entier se réarme face à des menaces croissantes.

Budget du ministère des armées missions défense et anciens combattants :

MISSION	AE	CP
ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION	2 085 769 051	2 089 348 081
<i>Liens entre la Nation et son armée</i>	38 479 926	38 358 956
<i>Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant</i>	1 954 150 913	1 957 850 913
<i>Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale</i>	93 138 212	93 138 212
<i>Dont titre 2</i>	1 478 567	1 478 567
DÉFENSE	65 223 695 329	47 695 367 396
<i>Environnement et prospective de la politique de défense</i>	3 106 197 485	1 684 806 687
<i>Préparation et emploi des forces</i>	19 020 338 367	10 337 256 723
<i>Soutien de la politique de la défense</i>	22 097 159 477	22 030 298 824
<i>Dont titre 2</i>	20 752 135 200	20 752 135 200
<i>Équipement des forces</i>	21 000 000 000	13 643 005 162



Les grands programmes de la LPM et les cibles pour 2030 (source Wikipedia) sont les suivants :

Avant d'entamer l'examen du budget 2021, il est utile d'analyser la fin de gestion 2020. Le budget 2020 était de 56,7 MD€ d'AE et 37,5 MD€ de CP. En cours de gestion, 800 M€ qui avaient été traditionnellement gelés ont été débloqués relativement tôt, venant s'ajouter à l'arrêt des usines de fabrication d'armement pendant le confinement, ont permis une exécution correcte de la gestion au détriment des livraisons en limitant les reports de charges à 3,8 MD€ (indicatif).



DOSSIERS D'ACTUALITÉ

Principaux équipements inscrits à la LPM 2019-2025

Composante	Nature équipement	Type équipement	Parc début 2019	Parc 2025	Ambition 2030
Cohérence interarmées	Satellites d'observation et d'écoute spatiale	MUSIS	1	3	5
		CERES	0	1	2
	Drones MALE (systèmes / vecteurs)	REAPER	2 / 6	4 / 12	8 / 29
		MALE européen	0 / 0	1 / 3	
Forces terrestres	Char de bataille	Char Leclerc	241	200 ^{N 1}	225
	Char médian	Total	330	300	323
		dont ERBC Jaguar	0	150	200
	Véhicule blindé multi-rôles	VBMR Griffon	3	936	2165
Forces navales	Porte-avions nucléaire	Charles de Gaulle	1	1	1
	Sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE)	Classe Le Triomphant	4	4	5
		Classe Rubis	6	2	2
	Sous-marin nucléaire d'attaque (SNA)	Classe Barracuda	0	4	6
		Frégates de premier rang	FREMM, FDA Horizon, FTI	12	12
	Frégates légères	Classe La Fayette	5	5	1
Forces aériennes	Avions de combat	Total ^{N 3}	254	253	290
		dont Rafale (Marine)	143 (41)	171 (42)	235
	Avion de transport militaire	Total	48	43	53
		dont A400M	14	25	35

Notes

1. ↑ Dont 122 rénovés
2. ↑ 2 frégates de défense aérienne (FDA), 8 frégates multi-missions (FREMM) et 5 frégates de taille intermédiaire (FTI)
3. ↑ Mirage 2000D et Rafale.

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Défense	35 980 771	200 278 048	35 980 771	200 278 048
<i>Environnement et prospective de la politique de défense</i>				28 321 909
<i>Préparation et emploi des forces</i>		164 297 277	35 980 771	
<i>Soutien de la politique de la défense</i>	35 980 771	35 980 771		47 577 283
<i>dont titre 2</i>	35 980 771	35 980 771		
<i>Équipement des forces</i>				124 378 856

Le financement des OPEX OPINT :

Comme c'est devenu habituel, le financement du surcoût des OPEX-OPINT est désormais assuré par le ministère alors qu'elles devraient être financées en interministériel. Leur coût, qui avait été voté à hauteur de 1,2 MD€ a été en réalité de 1,46 MD€ (renforcement Barkhane, OPINT). Le surcoût a été pris en charge par le ministère en transférant 164 M€ vers le programme de préparation et emploi des forces au détriment du programme équipements. Pour 2021, le coût des OPEX OPINT est maintenu à 1,2 MD€.



LE CONTENU DU BUDGET 2021 POUR LES ARMÉES

Les équipements : programme 146

Le budget 2021 est un nouveau budget d'équipements, conformément au diagnostic établi dès 2017 avec un montant de plus de 18 MD€ par rapport à 2017.

Les commandes (équipement des forces) :

Hélicoptères : • 30 H - 160M (hélicoptères interarmées légers) de Airbus Helicopters. • 21 pour l'Aviation légère de l'armée de Terre (ALAT). • 8 pour la Marine nationale. • 1 pour l'armée de l'Air.

Armée de Terre : L'année 2021 verra commander globalement la moitié des équipements du programme SCORPION avec des livraisons jusqu'en 2025.

- Radios CONTACT du système SCORPION fournies par THALES Cholet : 10 200 exemplaires (7 300 pour les véhicules et 2 900 équipements portatifs).
- Régénération des Véhicules blindés légers (VBL) avec 120 exemplaires.
- Nouvelle commande de 12 000 fusils d'assaut HK-416F.

Marine nationale : • Commande de la première Frégate de défense et d'intervention (FDI) auprès de Naval Group. • 45 kits de missiles mer-mer MM-40 Block3. • Lancement des études du remplaçant du PAN Charles de Gaulle. • 3^e phase des infrastructures d'accueil et de soutien des sous-marins de type Barracuda à Toulon.

Armée de l'Air & de l'Espace : • Lancement du projet MENTOR, pour la formation accélérée des équipages de chasse avec des avions d'entraînement Pilatus PC-21 appelés à remplacer les Alphajet hors d'âge. • Lancement du démonstrateur du Système de combat aérien du futur (SCAF) auprès d'un groupe multinational. • 367 missiles air-air MICA NG et 50 missiles pour l'entraînement auprès de MBDA. *Au niveau des capacités spatiales* : • 624 M€ sont prévus pour la mise sur orbite des satellites MUSIS/CSO et CERES. Cette enveloppe comporte un « effort exceptionnel » de 100 millions d'euros pour les lanceurs spatiaux. • 13 stations sol Syracuse IV.

Les livraisons prévues :

L'armée de Terre recevra une nouvelle livraison d'équipements du programme SCORPION. • 20 Engins blindés de reconnaissance (EBRC) Jaguar. • 157 blindés Griffon. • 1 000 véhicules VT4. • 200 Missiles Moyenne Portée (MMP). • 5 hélicoptères NH-90 TTH Caïman. • 80 VBL régénérés. • 75 postes de tir et 200 missiles MMP. • 10 systèmes de drones tactiques Patroller.

La Marine nationale recevra : • Une frégate multi-missions supplémentaire. • Une frégate légère furtive (FLF) renouvelée, et équipée d'un sonar. • Un NH-90 NFH Caïman. • 3 avions de patrouille maritime Atlantique 2 modernisés supplémentaires. • Des torpilles lourdes F-21 Artemis. • Un nouveau lot de missiles Aster 30. • Un lot de missiles Exocet MM40 Block3.

Pour l'armée de l'Air et de l'Espace : • Un nouvel avion de transport A400M Atlas. • Trois A330 MRTT « *Phénix* », ce qui portera sa flotte à 6. • Deux C-130H Hercules renouvelés. • 14 Mirages 2000D renouvelés. • 14 nacelles de désignation laser Talios. • 90 missiles de croisière SCALP.

Autres programmes :

Dissuasion nucléaire : En termes d'équipements, l'effort de 2020 se concrétise avec 4,1 M€ de CP (+7,2%) mais est fortement réduit en AE (-69,6%) à 3,45 MD€, ce qui n'est pas sans poser de questions surtout qu'en complément sont attendus 1,6 MD€ en AE et en CP en provenance de fonds de concours.

Les programmes principaux : • Evolution incrémentale du M51. • Adaptation incrémentale M51 des SNLE NG. • Evolutions et rénovation mi-vie des ASMP A. • Simulation : montée en puissance progressive du LMJ, et poursuite des codes de calcul et expérimentations. • Démantèlements M45 et moyens associés. • Etudes ASN4. • Soutien industriel et mise en œuvre des systèmes d'armes et de commandement. • Etudes SNSL 3G.

Commandement et conduite des opérations : • Opération ARTEMIS IA (Socle et métiers) : info structure sécurité et souveraine, et applications IA et Big Data du ministère. • Evolutions du SCCOA (infrastructure de surveillance et contrôle de l'espace aérien). • SI TERRE (Système d'information de l'armée de Terre) : poursuite de la numérisation et de l'intégration des SI opérationnels de l'armée de Terre avec le SI SCORPION. • GEODE 4 : données géographiques. • SIA (système d'information des armées) pour interopérabilité OTAN. • Incrémentation programme CYBER. • Infrastructure DESCARTES. • ARES (Action et résilience spatiale) : surveillance, protection, action, concrétise les ambitions spatiales de l'armée de l'Air et de l'Espace. • ROEM stratégique et tactique.

Préparation et emploi des forces (programme 178). En termes financiers, son évolution est positive par rapport à 2020 avec 19 MD€ (+17%) en AE et 10,3 MD€ en CP (+3,3%). L'effort, une nouvelle fois, est porté sur l'EPM (entretien programmé des matériels) avec la poursuite de la transformation du MCO.



5.1 – Niveau de réalisation des activités et de l'entraînement

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Jours d'activités par homme Terre "JPO" (norme LPM : 90)	jours	81	82	81	81	81	83
Journées de formation et d'entraînement	jours	Sans objet	Sans objet	120	120	120	120
Taux d'entraînement par équipage sur matériel terrestre	Taux	54	54	59	55,6	57	85
Heures de vol par pilote d'hélicoptère Terre (dont forces spéciales) (norme LPM : 200/220)	heure	154	173(FC)/ 185(FS)	171(FC)/ 185(FS)	171(FC)/ 185(FS)	142(FC)/ 146(FS)	158(FC)/ 168(FS)
Heures de vol par pilote de chasse Air (norme LPM : 180)	heure	161	159	164	164	164	170
Heures de vol par pilote de transport Air (norme LPM : 320)	heure	201	185	219	219	219	245
Heures de vol par pilote d'hélicoptère Air (norme LPM : 200)	heure	166	161	174	174	174	175
Jours de mer par bâtiment Marine (bâtiment hauturier) (norme LPM : 100/110)	jours	94 (101)	96 (109)	90 (94)	92 (102)	90 (95)	100 (110)
Heures de vol par pilote de chasse Marine (pilote qualifié appontage de nuit) (norme LPM : 180/220)	heure	148 (146)	144 (190)	162 (198)	162 (198)	190	200
Heures de vol par pilote d'hélicoptère Marine (norme LPM : 220)	heure	199	206	198	198	198	220
Heures de vol par pilote de patrouille maritime Marine (norme LPM : 350)	heure	324	332	315	315	315	350
Niveau d'entraînement cyber	%	Sans objet	100	100	75	100	100

5.2 – Disponibilité des matériels par rapport aux exigences des contrats opérationnels

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Armée de terre Char Leclerc	%	85	80	91	88	94	93
Armée de terre AMX 10 RCR	%	69	63	86	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Armée de terre EBRC (dont AMX10RC)	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	65	77	90
Armée de terre VAB	%	88	88	93	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Armée de terre EBMR (dont VAB)	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	91	101	98
Armée de terre VBCI	%	74	67	64	60	65	60
Armée de terre Pièces de 155 mm	%	84	80	86	90	86	92
Armée de terre Hélicoptères de manoeuvre	%	36	39	63	37	60	61
Armée de terre Hélicoptères d'attaque ou de reconnaissance	%	55	68	72	48	65	69
Marine nationale Porte avions	%	26	98	95	95	95	62
Marine nationale SNA	%	74	66	60	58	55	52
Synthèse autres bâtiments de la marine	%	76	63	80	86	89	80
Marine nationale Composante frégates	%	51	70	67	66	65	65



	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Marine nationale Chasse	%	63	57	68	64	69	70
Marine nationale Hélicoptères	%	50	51	53	50	54	68
Marine nationale Guet aérien, Patrouille et surveillance maritime	%	49	55	58	58	59	68
Armée de l'air Avions de combat	%	86	85	101	94	105	109
Armée de l'air Avions de transport tactique	%	64	57	79	81	94	93
Armée de l'air Avions d'appui opérationnel	%	115	85	93	119	110	110
Armée de l'air - Vecteur ISR	%	Sans objet	70	148	118	148	207
Armée de l'air Avions à usage gouvernemental	%	93	100	92	143	148	143
Armée de l'air Hélicoptères de manoeuvre et de combat	%	71	76	81	87	97	90
Armée de l'air Système sol-air moyenne portée	%	83	82	92	92	113	113

Les normes d'entraînement ne varieront pas significativement entre 2020 et 2021 et restent inférieures aux volumes d'heures (ou de jours) prévus dans la LPM. Elles sont certainement adaptées aux possibilités du personnel et à la disponibilité des équipements. En particulier, en dépit des accidents qui se sont produits en 2020, les normes d'entraînement des pilotes d'hélicoptères sont mêmes une fois de plus réduites. La simulation pourrait permettre de combler l'écart.

Les objectifs de disponibilité des équipements :

Les effectifs :

Les effectifs seront en augmentation de 300 postes (annuité 2021 de la trajectoire 2019-2025 qui est de + 6 000 postes). Ces ETPT seront affectés au renforcement de la protection du territoire, au cyber et au renseignement. En 2021, les effectifs du ministère seront ainsi de 272 224 équivalent temps plein travaillés (ETPT), soit 267 438 ETPT hors service industriel aéronautique. On notera que 2021 devrait être la première année de la NPRM (nouvelle politique de rémunération des militaires) avec, dès le 1^{er} janvier, le remplacement des « *primes de rideau* » disparates par une « *indemnité de mobilité géographique du militaire* ».

Emploi du plan de relance 2020 :

- **Ecologie** : rénovation infra, chaufferies, solarisation des toitures (237 M€).
- **Compétitivité** : investissements dans les programmes spatiaux futurs du CNES et au CEA pour des projets de recherche duale (P191) concernant les armées.
- **Cohésion** : apprentissage, reconversion, consolidation du Service de Santé (+27%) avec un effort spécifique dû à la crise sanitaire et aux fortes sollicitations du Service.

En conclusion trois points majeurs à retenir :

- La réparation du sous-marin « *PERLE* » incendié en juin 2020 qui, si elle n'a pas d'incidence sur la DTO des SNA puisque programmée pour un ATM (arrêt technique majeur) en 2021, devrait coûter environ 70 M€, grâce au prélèvement de l'avant du SNA RUBIS sorti du service.
- La ponction de 12 avions de combat Rafale au profit de la Grèce soit 10% de la flotte de l'armée de l'Air et de l'Espace, en réduit sérieusement la capacité à remplir son contrat opérationnel. Il serait normal que cette rétrocession soit reversée à son budget et cela ne réglerait qu'une partie du problème, le surcoût resterait de l'ordre de 600 M€ pour la mission Défense. Leur remplacement en nouvelle génération est devenu prioritaire.
- La LPM doit être actualisée en 2021, ce qui peut expliquer la fidélité à la trajectoire initiale de ce budget malgré les menaces identifiées avec l'actualisation de la Revue Stratégique réalisée par le ministère. Ces menaces devront être prises en considération en revoyant à la hausse les commandes pour faire face aux combats de haute intensité de plus en plus possibles, et pour développer nos capacités d'action dans le cyber espace, domaine dans nos adversaires potentiels ont pris une longueur d'avance. Enfin, se limiter aux 2% du PIB serait une erreur tragique qui déclasserait définitivement notre pays.

Données : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORF-TEXT00004275358> - <https://www.defense.gouv.fr/salle-de-presse/dossiers-de-presse/projet-de-loi-de-finances-2021-presentation-du-budget-du-ministere-des-armees>





IRAN - LE NUCLÉAIRE, LE MOYEN-ORIENT, LA FIN DE L'ARCHÉTYPE ?

Par Roland PIETRINI



La Chine et l'Iran ont annoncé le 27 mars 2021 la signature d'un accord de coopération stratégique et commerciale sur vingt-cinq ans.

Cet accord, dont on ne connaît, en réalité, que peu de choses, est un signal fort qui devrait alerter les démocraties occidentales.

Les élections présidentielles qui auront lieu en juin en Iran seront intéressantes à analyser pour savoir si les partisans d'un rapprochement avec l'Occident (1) auront momentanément perdu la partie. Ce rapprochement avorté de 2015 aura laissé probablement des traces profondes.

Trois questions se posent, pourquoi la Chine a-t-elle un intérêt à s'intéresser à nouveau à cette région du monde ? La seconde est, pourquoi l'Iran et la Chine jouent-elles la carte d'une alliance ? La dernière est, quel jeu d'intérêt joue l'Arabie Saoudite et les pays du golfe, Israël et les États-Unis ainsi que la Turquie et la Russie ? Enfin et subsidiairement, où se situent l'Europe et la France ?

Si la réponse à la première question est d'apparence une évidence, en effet, la République populaire de Chine trouvera avec l'Iran un débouché pour ses exportations et une source d'approvisionnement pour ses besoins croissants en énergie, il semblerait qu'en réalité l'accord couvre un domaine beaucoup plus vaste dont le domaine de la défense ne saurait être exclu.

Afin de tenter de résoudre en partie les autres questions, je propose d'en fixer le point d'ancrage essentiellement autour du problème iranien et de la question du nucléaire. En 1979, avec la révolution islamique et la chute du régime du Shah, l'Iran, dans les conditions que l'on connaît (prises d'otages à l'ambassade des E.U, à Téhéran) perd son statut de « *grand ami* » des États-Unis, alors que les prémices du programme nucléaire iranien datent de 1950.

De 1950 à 1988, le programme nucléaire iranien (2) est alors mis en sourdine, mais resurgit à la suite de la guerre Iran-Irak (1980-1988) avec l'assistance de la Russie. En 1975, face à l'Iran, sous l'impulsion de Jacques Chirac, une coopération nucléaire avait été lancée avec force publicité avec Saddam Hussein.

Ce programme, sous l'égide de la France, a pris fin le 7 juin 1981 lors d'une attaque aérienne israélienne détruisant le réacteur Osirak (3) construit avec notre aide. La guerre du golfe a résolu définitivement le problème.

Définitivement, pas tout à fait, puisque tout récemment, il semblerait que le Président Macron, qui veut diminuer, sous la pression des écologistes en France, la part du nucléaire proposerait à l'extérieur son aide aux Irakiens pour relancer leur propre programme. On n'est pas à une contradiction prêt.

Lors d'une visite éclair à Bagdad le 2 septembre 2020, Emmanuel Macron aurait abordé le sujet nucléaire civil avec le Premier ministre Moustafa Al-Kazimi (4). Est-ce la politique de deux poids deux mesures ? Est-ce judicieux ? En tout cas, cette prise de position ne peut être engagée sans l'aval des États-Unis. Fermons donc en l'état cette parenthèse. Mais en Iran, cette visite n'est pas passée inaperçue.

À la fin des années 90, Téhéran assure que la relance de son programme nucléaire a une vocation civile, mais au début des années 2000, les puissances occidentales pensent le contraire et l'ONU sous la pression des États-Unis et des puissances occidentales dont l'Europe (contrainte par les États-Unis qui a agité son arme de destruction massive de sanctions économiques contre les pays européens en cas de résistance) votent de lourdes sanctions contre le régime des Mollahs, il s'ensuit une escalade à partir de 2005, lorsque le conservateur Mahmoud Ahmadinejad accède à la présidence.



En 2013, un modéré est élu à Téhéran, l'actuel président Hassan Rohani. Ce changement de cap donne lieu à des négociations dans le cadre d'un format particulier, dit 5+1, composé des membres du conseil de sécurité de l'ONU (États-Unis, Royaume-Uni, France, Chine, Russie) et de l'Allemagne.

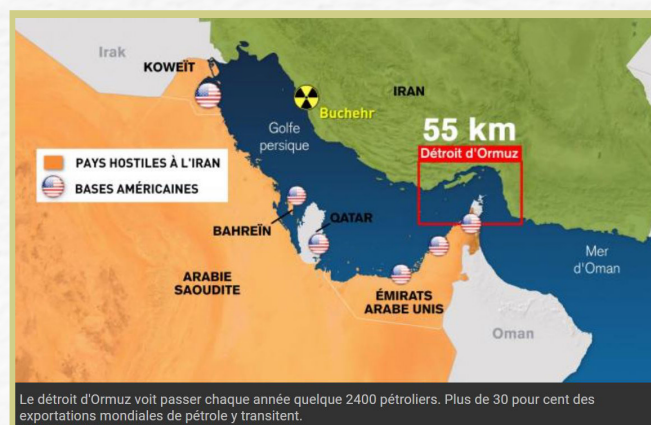
Elles aboutissent en juillet 2015 à un accord dit historique, Téhéran s'engage à respecter des limites sur son programme nucléaire, en échange d'une levée des sanctions.

En mai 2018, Donald Trump annonce le retrait des États-Unis de l'accord conformément à ses promesses de campagne et des sanctions sévères sont à nouveau imposées à l'Iran et l'Europe à nouveau n'a d'autres choix que de les suivre (5).

La France en 2018 était devenue le quatrième investisseur en Iran et devra tarir à perte tous ces investissements. Cela a pour conséquence la relance et la transgression de l'accord par dépassement du stock autorisé d'uranium faiblement enrichi du programme nucléaire iranien et la forte montée des tensions.

La menace de bloquer le détroit stratégique d'Ormuz qui relie le golfe Persique au golfe d'Oman et à la mer d'Arabie, est agitée à nouveau par l'Iran, ce qui aurait pour cause l'interdiction de l'accès aux plus grands pays producteurs d'hydrocarbures.

Trente-sept jours après son entrée en fonctions, Joe Biden réagit en intervenant dans la confrontation qui oppose les États-Unis à l'Iran et aux milices chiites qui lui sont loyales en Irak.



Le jeudi 25 février 2021, il ordonne des frappes contre ces milices, tout en veillant à éviter une nouvelle escalade sur le territoire irakien, ceci en réponse à l'attaque meurtrière du 15 février contre une base abritant des soldats américains à Erbil, au Kurdistan irakien, qui a fait un mort.

La tentative de dialogue par la biais d'une proposition européenne incitant à une réunion informelle impliquant pour la première fois Iraniens et Américains afin que les deux parties reviennent au respect de l'accord sur le nucléaire iranien a été rejetée quasi immédiatement par la République islamique, jugeant que le moment n'était pas « approprié ». « Il n'y a toujours pas eu de changement dans les positions et le comportement des États-Unis » vis-à-vis de l'Iran, a expliqué dans un communiqué le porte-parole du ministère iranien des affaires étrangères... Cela s'appelle prendre un râteau. De là à penser que ce refus serait conforté par l'assurance que donnerait l'accord Iran-Chine est un pas que je ne franchirais pas. Quoique...

On est aussi en droit de s'interroger sur cette politique de sanctions, est-elle réellement proportionnée, ciblée et surtout efficace ? En réalité, elle est ressentie comme une forme de punition collective par la population iranienne et la précipite dans les bras de ceux qui les entourent. Un jour ou l'autre, l'Iran fera en sorte de posséder l'arme nucléaire, où s'il n'y parvienne pas une bombe sale (6), la question est de savoir quand.

L'orientation écologique du monde qui condamne à moyen terme les énergies fossiles et le pétrole, qui est ressentie comme un mouvement imposé essentiellement par l'occident et les pays « riches », voire anciennement colonisateurs, condamne par répercussion les pays producteurs dont la richesse provient exclusivement de ces ressources à des crises remettant en cause leur existence même.

Il n'est pas certain que ceux-ci acceptent de mourir en silence. Il faut d'ailleurs constater que, parmi les pays producteurs de pétrole, beaucoup ont des problèmes d'accès à l'eau, (y compris les États-Unis dans certains états). Jusqu'à présent, on était habitué à faire la guerre pour le pétrole, il n'est pas exclu qu'on la fasse un jour pour l'eau.



Avec la surpopulation endémique de l'Afrique et de l'Asie, la succession à venir des pandémies, le monde étant devenu un grand village, nous ne pourrions que constater notre incapacité à régler de tels problèmes. C'est pourquoi on ne peut ignorer la volonté de certains pays du golfe et du Moyen-Orient dont l'Arabie Saoudite, à échapper à cette échéance, celle de la condamnation programmée des énergies fossiles.

Le nucléaire est l'une des réponses et, chacun le sait, la frontière entre le nucléaire civil et le nucléaire militaire est mince. Tous les pays qui possèdent une capacité nucléaire civile ont eu accès au nucléaire militaire, dont Israël.

L'un de ces pays est l'Arabie Saoudite. Elle a signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, mais son intention d'acheter une arme nucléaire à une source extérieure a été relevée à plusieurs reprises, et les candidats ne manquent pas : la Corée du Nord, l'Inde, le Pakistan, voire, pourquoi pas, les États-Unis.

En 2003, un document de stratégie rendu public a présenté trois options possibles pour le gouvernement saoudien : acquérir un moyen de dissuasion nucléaire, s'allier et devenir protégé par une nation nucléaire existante, ou essayer de parvenir à un accord sur un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires. Il semblerait que pour l'instant, c'est la seconde option qui ait été retenue.

En novembre 2020, l'entourage de Benjamin Netanyahu confirmait un entretien avec Mohammed Ben Salmane, le prince héritier saoudien, en compagnie du chef du Mossad, Yossi Cohen, en présence du secrétaire d'État américain, Mike Pompeo.

Riyad a démenti ultérieurement la rencontre, tandis que des conseillers saoudiens la confirmaient sous couvert d'anonymat. Cette rencontre préfigure une alliance objective contre l'ennemi commun, l'Iran.

Elle s'inscrit dans la longue histoire de l'affrontement entre le grand Satan (terme employé par les ayatollahs pour désigner les Américains) et le Diable iranien (terme employé par les Américains).

L'Iran, pays des Mèdes et des Perses (7), qui soutient les rebelles houthistes au Yémen, approvisionne Bachar Al-Assad en Syrie, soutient le Hezbollah au Liban et en Irak est, avec la Russie, la Chine, la Turquie, Israël et l'Arabie Saoudite, l'un des acteurs majeurs de ce jeu de bonneteau.

Or, l'errance stratégique des États-Unis dans sa politique internationale qui est passé d'une démarche isolationniste à un « *minimaliste stratégique* » au Moyen-Orient, sans que l'on sache en réalité si la nouvelle administration Biden qui souhaite « *revigorer et moderniser* » à nouveau les alliances des États-Unis, non seulement avec l'OTAN, mais aussi avec des partenaires des Amériques, de l'Indo-Pacifique et de l'Afrique, sans évoquer le Moyen-Orient, se traduira en réalité dans les faits.

Cette errance a semé le trouble au Moyen-Orient et favorisé l'interventionnisme iranien dans les conflits en cours, sans oublier l'ingérence turque en Syrie, le retour de la Russie dans le concert international en cantonnant l'Europe et la France dans un rôle mineur qui paye en réalité l'impréparation de son intervention en Libye mais surtout de l'abandon de ce qui en restait au chaos.

Barak Obama estimait d'ailleurs que les États-Unis et leurs alliés auraient pu faire plus après l'intervention militaire en Libye de 2011 qui avait entraîné la destitution de Mouammar Kadhafi et la fin de sa dictature.

Devant l'assemblée générale de l'ONU, il avait reconnu que Washington avait aussi une part de responsabilité. Au fait que « *La Libye (est) était plongée dans le chaos* » (8).

Pour freiner l'expansion iranienne, Riyad n'hésite pas à s'impliquer militairement, que ce soit en Syrie ou au Yémen. « *L'affrontement saoudo-iranien ne doit pas être vu comme un choc entre sunnites et chiites : la politique étrangère saoudienne ne suit pas des considérations religieuses* ».



Dans ce document particulièrement intéressant de Louis Blin de l'institut français des relations internationales (9), intitulé « *l'émancipation contrainte de la politique étrangère saoudienne* » autant je suis en accord avec la première affirmation, autant je suis assez dubitatif sur l'affirmation de la seconde.

L'affrontement sunnite-chiite est l'un des éléments incontournables de la compréhension des enjeux, et les États-Unis en font partie, elle est objectivement une démocratie laïque mais qui repose sur une société profondément et identitairement religieuse, ce qui lui impose souvent une vision binaire d'un monde divisée entre les Bons et les Méchants, entre les diables et les séraphins.

Nous sommes loin, très loin de la vision gaullienne et laïque d'un monde où les Nations se respectaient tout en s'affrontant, un monde où les dirigeants avaient de la culture, en comprenaient l'histoire, pouvaient rêver d'un futur puisqu'ils en connaissaient le passé. L'historien Pierre Nora a raison, « *si la France se sait un futur, elle ne se voit pas d'avenir* ».

Nous payons collectivement en occident la mise au pouvoir d'une classe dirigeante dogmatique issue d'un enseignement sans mémoire, tellement intelligents que cela en est devenu un handicap, « *Young leaders* » élevés au lait de la start-up culture, mondialistes et brouillons, déconstructeurs de notre histoire. Si vous pensez à quelqu'un de particulier faites-le moi savoir.

Avec de tels dirigeants, une guerre préventive contre l'Iran ne saurait être exclue. À cet égard, la France qui sous-traite désormais sa politique étrangère, la récente visite ridicule d'allégeance à Erdogan de Charles Michel et Ursula von der Leyen, qui quémandent la reprise d'une relation apaisée avec la Turquie sur la question de l'accueil des réfugiés, en est un exemple.

Cette France-là a perdu ce qui faisait son originalité et sa particularité dans le monde et cette voix-là, elle manque ! Ainsi, en désignant l'Iran, sans nuance, comme étant le mal absolu et en se conformant à cette doxa, on précipite le Moyen-Orient dans un avenir de conflits sans fin.

Nous sommes loin de la politique de 2015 d'équilibrisme que jouait la Maison-Blanche, qui se gardait bien de se ranger dans un camp ou dans un autre dans la grande confrontation sunnites-chiites. Mais ceux qui ont une mémoire un peu plus performante que celle d'un oisillon sortant de l'œuf se souviennent que Joe Biden, futur vice-président de Barack Obama, était en 2003 un fervent partisan de l'invasion américaine de l'Irak et proposait en 2006-2007 que l'Irak soit divisé en trois entités autonomes, sunnite, chiite et kurde, ce qui n'aurait pu qu'aggraver la guerre civile alors en cours. Le faucon Biden de 2015 serait-il donc devenu en 2021 une douce colombe, tout en appliquant en fait aujourd'hui la politique initiée par son prédécesseur ?



Ce prédécesseur aussi policé qu'un cow-boy marquant ses vaches avec délicatesse au fer rouge avait tout de même réussi la normalisation des relations diplomatiques d'Israël avec les Émirats Arabes Unis après les précédents accords non dénoncés depuis avec l'Égypte en 1979 et la Jordanie en 1994. La conséquence est que Jérusalem est désormais la vraie capitale d'Israël, ce que personne désormais ne lui contestera.

Cette normalisation pourrait probablement ouvrir la porte à des accords de paix avec d'autres pays arabes, (sur le dos de la Palestine dont on ne parle plus), comme Bahreïn et même l'Arabie Saoudite. Cela modifie profondément les équilibres géopolitiques en faveur des sunnites « *de manière positive* » au Proche-Orient en rompant définitivement l'isolement d'Israël dans la région et en renforçant sa position face à l'Iran, mais elle isole un peu plus l'Iran chiite qui se sent victime d'un encerclement tous azimuts.



Or, il n'est rien de plus dangereux que d'acculer un animal en le contraignant de se défendre jusqu'à la mort. Le rapprochement de l'Iran avec la Chine est donc logique, lorsqu'on est seul, on recherche des alliés, on n'a pas tiré les leçons de l'erreur qui a été faite de rejeter la Russie vers l'Orient, on la duplique. Paulo Coelho aime à dire : une erreur constamment répétée, ce n'est plus une erreur, c'est un choix.

Or, il faut le constater, les Iraniens représentent probablement la population la plus diplômée du monde musulman. Le taux d'alphabétisation est de 98%, et les femmes qui représentent la moitié de la société iranienne sont plus nombreuses que les hommes dans les facultés : l'admission universitaire féminine en Iran est passée de 40% à plus de 59.9% durant la dernière décennie, alors que le nombre d'élèves (féminins et masculins) est resté le même.

Le taux d'obtention de diplômes universitaires, est de plus de 70% pour les femmes et les femmes représentent plus de 50% de diplômées. Dans le pays des Mollahs où les femmes sont censées être voilées et sous l'emprise de l'homme, celles-ci conquièrent des espaces de liberté bien plus importantes qu'en Arabie Saoudite.

C'est un constat extrêmement positif pour ce pays ; d'autant plus que cette population immigre peu. Les élites restent et font évoluer la société iranienne vers la modernité.

La Chine, ne s'y trompe pas, elle a donc signé un accord avec un pays à très fort potentiel, cela bien entendu indépendamment de tout jugement sur son totalitarisme islamique et les droits de l'homme dont les Chinois n'ont que faire !

Les Chinois qui ont ouvert la route de la soie reliant l'orient lointain de Chang'an (actuelle Xi'an) en Chine à la ville d'Antioche, en Syrie médiévale (aujourd'hui en Turquie) entre -138 et -126, sont en train de conquérir le monde. Cette Chine impériale s'en est donnée les moyens et au jeu de go avance ses pierres blanches et noires, en tentant de briser la chaîne adverse, elle sait qu'une chaîne ne résiste que par la solidité de ses maillons, qu'un seul lâche et la chaîne rompt.

L'impérialisme chinois défie l'impérialisme occidental. Le second, en voulant exporter une culture occidentale à ceux qui n'en veulent pas tout en se laissant déliter de l'intérieur par la déconstruction de notre histoire tant désirée par nos mondialistes, le premier plus intelligent ne se mêle ni de droit de l'homme, ni de religion, mais construit son empire par le biais de ces entreprises qui valent toutes les armées du monde.

Ainsi Huawei Investment & Holding Co Ltd, ses activités couvrent les domaines d'équipements de télécommunications et l'électronique, la construction de réseaux de télécommunications, la fourniture de services et d'équipements opérationnels et de conseil aux entreprises à l'intérieur et à l'extérieur de la Chine, et la fabrication d'appareils de communication pour le marché grand public.

En 2020, ses revenus sont de 858,83 milliards de yuans (11,65 mds€), Amer International Group Co Ltd spécialisée principalement dans les métaux non ferreux et les matériaux non métalliques, en 2020, ses revenus sont de 613,9 milliards de yuans (80 mds€), Hengli Group Co Ltd, l'une des plus grandes entreprises du secteur privé chinois, avec le textile, la pétrochimie, les produits en polyester et le développement immobilier.

Le groupe a également investi dans des centrales thermiques, des machines, des services financiers et des hôtels. Le Groupe possède aussi la plus grande base de production de fibres fonctionnelles et la plus grande entreprise de tissage au monde. En 2020, ses revenus sont de 556,74 milliards de yuans.

Les 4 plus grandes banques d'affaires sont chinoises, avec la numéro 1 mondiale ICBC, en seconde position la China Construction Bank, en troisième, Agricultural Bank of China, en 4 Bank of China, la 5^e est japonaise, la 6^e est britannique avec HSBC, la 7^e est US avec JPMorgan Chase, la 8^e est française avec BNP Paribas, la 9^e est de nouveau américaine avec Bank of America et la 10^e est de nouveau française avec le Crédit agricole.



Aujourd'hui, c'est la Chine qui installe ses comptoirs en Europe dans le cadre du vaste projet appelé la nouvelle route de la soie, ce projet qui vise à améliorer l'interconnexion entre l'Empire du Milieu et le reste du continent eurasiatique.

Treize pays européens ont déjà signé un protocole avec Pékin pour participer à ce projet, le Portugal, Malte et la Grèce, et presque tous les pays de l'ancienne Europe de l'Est. Deux autres sont en négociation : le Luxembourg et l'Italie.

La roue a tourné, l'occident, et surtout l'Europe se sont désindustrialisés au profit de la Chine qui les colonise à son tour. La présence chinoise est déjà visible en Méditerranée (du Pirée à Valence, en Espagne, en passant par Marseille, Malte ou Thessalonique), sur la côte Atlantique (Bilbao, Nantes), dans la Manche (Le Havre), et en mer du Nord (Dunkerque, Zeebruges, Anvers, Rotterdam). Dans ce tableau sévère mais réaliste, on ne peut occulter la position de la Russie et celle de la Turquie.

Par sa proximité géographique, l'Iran (la Perse) est depuis longtemps un partenaire politique, économique et commercial traditionnel de la Russie. La coopération entre Moscou et Téhéran s'est développée dans les domaines de la haute technologie (énergie atomique, hydroélectricité, armement, technologie de l'aviation civile, communications, spatial) et dans la production.

Le transport du pétrole et du gaz naturel, la construction de chemins de fer dans le cadre du projet Nord-Sud avec l'aménagement d'un corridor de transport de la frontière russo-finlandaise jusqu'au port iranien de Bandar-'Abbâs dans le golfe Persique est aussi à signaler.



Les exportations iraniennes vers la Russie du 27 octobre 2019 au 21 août 2020 ont augmenté de 77%, s'établissant à 263,7 millions de dollars. Dans le domaine de l'armement, courant de l'année 2006, 29 systèmes antiaériens mobiles de type TOR M-1 (équipés de missiles sol-air à courte portée, code OTAN SA-15 Gauntlet) ont été livrés en Iran et une aide d'environ un milliard de dollars a été apportée.

Il faut noter que le partenariat économique s'est aussi concrétisé lorsque Gazprom a participé avec Total et Petronas (Malaysia) au développement des phases 2 et 3 du gigantesque champ gazier de South Pars.

Cependant, les programmes nucléaire et balistique de la République islamique d'Iran sont sources de sérieuses inquiétudes pour Moscou, les régions méridionales de la Russie (dont les oblast' de Volgograd et d'Astrakhan) dans lesquelles vivent plus de 20 millions de personnes sont à la portée des missiles balistiques iraniens modernes Shahab 3.

Or, la Russie place sa sécurité au-dessus de toute considération. En l'état, elle ne favorisera pas le projet nucléaire iranien. Quid de la Chine ? La question reste ouverte. Enfin la Turquie. En quelques années, la Turquie d'Erdogan a réussi le tour de force de se mettre à dos une grande partie des États de la région indépendamment de l'ennemi kurde du PKK ; une fois de plus l'étude des cartes et de la géopolitique nous en apprennent beaucoup.

De la Méditerranée orientale au golfe d'Aden, il y a les adversaires historiques, comme la Grèce ou Chypre, les rivaux des printemps arabes, comme l'Égypte ou les Émirats Arabes Unis. Il y a les pays avec qui la relation n'a cessé de se dégrader au cours de ces dernières années, comme Israël ou l'Arabie Saoudite. Ankara intervient aujourd'hui militairement en Syrie, en Libye et en Irak, et la Méditerranée orientale (déjà évoqué dans un autre article) devient une zone de conflit avec la Grèce.



Sur ce théâtre d'ombres et de lumières, chacun joue sa partition dans une pièce qui ressemble étrangement à une tragédie classique où les personnages se trahissent, s'affrontent et meurent et à la fin, il y a toujours l'interminable scène de l'assassinat et de l'agonie. Alors, il faut sortir de la théorie platonicienne de l'immutabilité et de l'universalité des archétypes (10 et 11). Il faut sortir de l'étude géopolitique pour entrer dans une autre dimension, celle de la philosophie.

Le rêve d'empire Ottoman d'Erdogan s'oppose au rêve d'un nouvel empire islamique perse des gardiens de la révolution, la Chine rêve d'une nouvelle route de la soie et devient la première puissance mondiale.

L'Amérique des US n'a pas compris qu'elle ne peut plus gérer le monde et ne s'est pas remise de la guerre portée sur son sol et de la destruction des twins towers par des terroristes qu'elle avait elle-même contribué à engendrer.

La Russie de Poutine rêve de puissance retrouvée et construit une armée dimensionnée pour un conflit en Europe. Quant à l'Europe, elle sort peu à peu de l'histoire sur fond de décadence et d'invasion migratoire et signe sa disparition en ne défendant plus ses valeurs.

Le pape, enfin, a donné l'extrême onction à l'Europe en privilégiant l'Islam, puisqu'il la sait déchristianisée en pensant sauver une Amérique du sud chrétienne, un peu d'Asie et un bout d'Afrique pour ce qu'il en reste avant qu'elle ne soit entièrement islamisée.

Ce triste tableau que l'on risque de me reprocher est volontairement provocateur, car le temps est peut-être à la prise de conscience de nos urgences. Nous sommes en tout domaine sur le fil du rasoir, il est temps de s'en préoccuper.

Roland Pietrini

Auteur de « *Piège au Levant* »

(1) J'inclus dans occident, l'Europe géographique y compris la Russie, les USA et tous ses alliés.

(2) Le **programme nucléaire iranien** a été lancé par le Chah d'Iran dans les années 1950 avec l'aide des États-Unis, puis de l'Europe. Après la révolution iranienne en 1979, le programme a été temporairement arrêté. Il fut rapidement remis en route, mais avec l'assistance de la Russie, à la suite de la guerre Iran-Irak¹. nucléaire en 2010².

Depuis septembre 2011, grâce à la mise en service de la centrale nucléaire de Bouchehr, l'énergie nucléaire contribue à la production d'électricité iranienne³. Programme nucléaire de l'Iran - Wikipédia (wikipedia.org)

(3) Osirak - Wikipédia (wikipedia.org) **Osirak** est le nom d'un ancien réacteur nucléaire expérimental de 70 MW situé en Irak dans le centre de recherche nucléaire d'Al-Tuwaitha au sud-est de Bagdad. Il est construit en 1975 par la France, et destiné à des recherches civiles sur le nucléaire.

Il est détruit, d'abord partiellement, par un raid de l'armée israélienne le 7 juin 1981 (opération Opéra), puis à nouveau, par l'armée américaine en 1991, lors de la guerre du Golfe.

(4) "Visite de Macron : Al-Kazimi parle d'un 'projet nucléaire' sous patronage français", titre le quotidien irakien Al-Aalam ce jeudi 3 septembre. À l'issue de sa (1) visite de quelques heures en Irak, le Président français et le Premier ministre, Moustafa Al-Kazimi, ont tenu une conférence de presse commune au cours de laquelle Emmanuel Macron a affiché son "soutien à la souveraineté irakienne". Dans l'esprit des Français, qui ont en la matière l'aval des Américains, il s'agit surtout de s'opposer à l'ingérence de l'Iran.

(5) Au passage, il est intéressant de noter que les sanctions à l'encontre d'un pays concernent autant les pays qui en prennent l'initiative que ceux qui les subissent. Par exemple, les sanctions prises à l'encontre de la Russie ont visé essentiellement les intérêts agricoles européens et singulièrement



français, en ouvrant pour la Russie des nouveaux marchés en Asie et en boostant son agriculture. Désormais, les Russes achètent des produits russes et chinois, à la place d'acheter des produits occidentaux. Il faut du génie pour trouver de telles idées, nos gouvernants sont des génies. En Iran, les industriels français avaient pris notamment position sur les marchés des transports, de la santé et de l'aéronautique. Renault avait ainsi profité de sa bonne implantation en Iran, qui était devenu le huitième marché du groupe, avec 162.000 ventes en 2017 (+49%). Vinci attendait les concessions pour rénover et exploiter les aéroports de Mashhad et d'Ispahan.

(6) La bombe radiologique ou dispositif de dispersion radiologique (DDR) (également appelée « *bombe sale* ») est une bombe non conventionnelle, entourée de matériaux radioactifs destinés à être répandus en poussière lors de l'explosion. Cette explosion a donc l'intensité thermique et mécanique d'une bombe conventionnelle, mais dissémine autour d'elle des éléments radioactifs qui auront des effets à long terme. Le but principal n'est donc pas de détruire, mais de contaminer une zone géographique et les personnes présentes en son sein par des radiations directes (premier effet) et l'ingestion et l'inhalation de matériaux radioactifs. « *Bombe sale* » désigne principalement la bombe radiologique, mais elle désigne également tout engin détonant disséminant un ou plusieurs produits chimiquement ou biologiquement toxiques (NRBC pour nucléaire, radiologique, biologique ou chimique).

(7) Perse et Médie (inrp.fr) La Médie et la Perse occupaient la partie occidentale du vaste plateau situé entre la mer Caspienne et la mer Erythrée, le bassin du Tigre et le bassin de l'Indus. Ce plateau a reçu le nom de Erân (Iran), pays des Aryens. Toute la partie centrale en est occupée par un vaste désert sablonneux. La Médie proprement dite est à (2) l'angle nord-ouest du plateau ; la Perse, à l'angle sud-ouest. La principale ville de la Médie fut Ecbatane (aujourd'hui Hamadan) ; la Perse eut pour capitales Pasargades et Persépolis.

(8) En Libye, « *lorsque je me demande pourquoi cela a mal tourné, explique Barack Obama dans The Atlantic, je réalise que j'étais convaincu que les Européens étant donné la proximité de la Libye seraient plus impliqués dans le suivi [de l'intervention militaire]* ».

Mais ce n'est pas la seule raison. « *Les divisions tribales étaient plus grandes que ne l'avaient anticipé nos analystes, dit encore le président. Et notre capacité à créer une sorte de structure avec laquelle nous aurions pu agir, faire de la formation et commencer à apporter des ressources s'est très rapidement effondrée* ». D'autant plus que la Libye est vite remplacée par la Syrie dans les préoccupations des chancelleries. Même si les mêmes questions se reposent, avec les mêmes dilemmes : intervenir ou pas, occuper ou pas.

(9) L'émancipation contrainte de la politique étrangère saoudienne pe_162_0049.pdf

(10) La théorie des formes, théorie des idées ou théorie des formes intelligibles est la doctrine de Platon selon laquelle les concepts, notions, ou idées abstraites, existent réellement, sont immuables et universels et forment les modèles (archétypes) des choses et formes que nous percevons avec nos organes sensoriels. Le terme platonisme renvoie généralement à cette doctrine sur les Idées et la réalité en particulier. L'expression « *théorie des formes* » n'est pas de Platon (voir aussi l'étymologie ci-dessous), mais est une manière conventionnelle de se référer aux thèses de Platon sur les formes intelligibles, les modèles connus par l'intellect. On disait couramment « *idée* » plutôt que « *forme* », pour désigner ce qu'on nommerait peut-être aujourd'hui concept ou abstraction. Théorie des formes - Wikipédia (wikipedia.org)

(11) Un archétype (du grec arkhetupon, « *modèle primitif* », par l'intermédiaire du latin archetypum) est, en littérature et en philosophie, un modèle idéal (général) à partir duquel est construit dans sa « *forme* », sa « *matière* », sa « *fin* », un sujet (qui appartient en quelque sorte à une série). Employée en psychanalyse, la notion d'« *archétypes* » recouvre une signification propre définie par Carl Gustav Jung : des préformes vides qui organisent la vie instinctive et spirituelle, structurent les images mentales (pensées, fantasmes, rêves...). On peut aussi définir un archétype comme un point de vue analogique sur une réalité sensible, susceptible d'intégrer la totalité des points de vue qu'on peut en avoir.





LE SENS DES MOTS

Par le Général (2S) Jean-Jacques CAHUET

Albert Camus : « *Mal nommer les choses, c'est ajouter aux malheurs du monde* ».

Depuis quelques années, la langue française fait l'objet d'un « *toiletage* » visant à ajuster le sens des mots aux réalités d'aujourd'hui. Ces évolutions, qui devraient être validées par l'Académie Française, se sont accélérées avec les phénomènes spécifiques à notre époque : le terrorisme et la pandémie. L'adoption d'un langage militaire semble permettre à nos dirigeants de se poser comme des « *chefs de guerre* » et les autoriser à requérir de la part de la population une véritable « *union sacrée* », comme durant la guerre de 1914-1918. Nous nous contenterons de citer quelques exemples, et d'en préciser les contours.

• **Nous sommes en guerre contre un virus. Toute la Nation est engagée dans ce combat.** En réalité, l'auteur invite la population à la défense passive (gestes barrière) en développant la notion de résilience qui est, en résistance des matériaux, la capacité à absorber un choc. Cette notion de résilience avait déjà été mise en avant avec les attentats terroristes, ce qui est beaucoup plus pernicieux puisqu'elle invite à des « *accommodements* » plutôt qu'à la lutte.

• **Les soignants sont en première ligne, l'intendance est en deuxième ligne.** C'est typiquement la situation dans une guerre de positions. Tous sont également indispensables au succès de l'opération.

• **La quarantaine et la quatorzaine.** La quarantaine était la durée d'isolement des personnes susceptibles d'être porteurs d'une maladie contagieuse provenant d'un territoire infesté. Avec la Covid-19, l'isolement de seulement deux semaines a permis d'inventer le terme de quatorzaine.

• **La logistique des vaccins.** Dans une campagne de vaccination de grande ampleur, l'essentiel est que « *l'arrière ravitaille l'avant* ». Mais il faut pour cela que le ravitaillement soit disponible, ce qui n'est vrai que depuis quelques jours. Il a donc été nécessaire de définir des critères de vaccination (âge, autres affections, métiers, etc...) qui ont permis de distribuer les doses au compte goutte, du moins au début de la « *campagne de vaccination* ». Ce processus a pompeusement été baptisé « *stratégie vaccinale* » alors que ce n'était au mieux que de la « *conduite des opérations* ».

• **Le confinement, le déconfinement et le couvre-feu.** Si le couvre-feu était connu pendant la guerre (il s'agissait de masquer la position des villes aux avions de bombardement alliés durant la seconde guerre mondiale), et son application était strictement contrôlée, le nouveau concept était tout autre, il s'est agi d'empêcher la population de se déplacer sans raison valable (profession, urgence, etc...) et hors des créneaux définis par les règles de confinement (détente, distance) avec une attestation sur l'honneur signée par la personne elle-même. On était donc bien loin des « *ausweiss* » de la 2^e guerre mondiale. Les feux n'étaient pas couverts et les programmes de télévision comme les téléchargements ont connu de belles nuits !

• **Ils ont des droits sur nous (Clémenceau).** Cette expression voulait montrer que les anciens combattants avaient conquis, avec leur courage, leur sang, et leurs morts, un droit inaliénable sur les populations. Quels seront demain les droits des soignants et des logisticiens des hôpitaux et des vaccins ?

• **Un Conseil de défense « sanitaire » au-dessus des instances démocratiques (parlement).** Depuis l'instauration de la V^e République, le Conseil de défense traite de la situation géostratégique et des moyens que la France met en œuvre pour assurer la sécurité à moyen et long terme de la Nation. Le Conseil de défense sanitaire assiste le Président de la République dans ses prises de décision sur la réponse française à la pandémie. Le parlement n'est plus qu'une chambre d'enregistrement des décisions prises dans ce domaine.

• **Etat d'urgence sanitaire (avec possibilité de pérennisation).** En termes d'insécurité, nous connaissons les différents états de crise (état d'urgence, état de siège) avec leurs conséquences en termes de dévolution des pouvoirs publics. Le vote de la décision d'instauration de l'état d'urgence sanitaire a donné au pouvoir exécutif une extension de pouvoirs lui permettant de conduire les opérations relatives à la Covid sans en référer au parlement. Sa pérennisation n'a posé aucun problème !

• **Ennemi invisible, insaisissable.** Le virus est notre ennemi, il veut notre mort. Les résultats statistiques montrent que 99,95 % des populations concernées par la pandémie en réchappent. Invisible et insaisissable, il impose cependant des mesures de protection allant jusqu'au port du masque dans l'espace public, disproportionnées par rapport à la menace.



Les nouveaux concepts qui sont désormais entrés dans notre vocabulaire quotidien :

- Cluster : anglicisme, foyer d'épidémie.
- Distanciel : travail ou enseignement à distance.
- Présentiel : travail ou enseignement en groupe au bureau ou en présence de l'enseignant.
- Distanciation sociale : mesure visant à laisser une distance physique minimale entre les individus.
- Comorbidité : cause supplémentaire de décès d'un patient (facteur de comorbidité).
- Taux d'incidence : taux de transmission du virus au sein d'une population.
- Gestes barrière : série d'actes qualifiés pour réduire la propagation du virus.
- Attestation de responsabilité : document administratif formalisé par l'État que le titulaire doit remplir avant toute sortie en période de confinement ou de couvre-feu. Il comporte le lieu, le motif, la date et l'heure de début et est signé du titulaire. Il ne dispense pas de justificatif.

On trouve aussi dans les registres terroristes et complotistes :

- Les mortiers, qui sont des artifices utilisés pour les feux d'artifices et sont de redoutables armes contre la police. Une opération de type militaire pour capturer un fugitif ou un terroriste, ou pour faire face à des bandes armées semant le désordre dans un quartier ou une cité. Mais on trouvera aussi ce langage pour décrire le mode d'action utilisé par un groupe pour arriver à ses fins, qui peuvent aller de la capture d'une personne (affaire Mia) à l'attaque d'un commissariat.
- Victimisation : méthode de communication permettant à un avocat de dédouaner son client en le faisant passer pour une victime de la société aux yeux de la presse et de la justice. C'est devenu un outil très efficace pour valoriser toute contestation des règles de notre société.

- Les réseaux sociaux sont de plus en plus utilisés pour diffuser des messages de haine envers des personnes ou des groupes. Ils sont également exploités pour organiser des rassemblements en dehors de toute réglementation.

- Les policiers sont les ennemis des racailles de banlieue sur leurs territoires. Ce sont les soldats de la guerre contre les trafics de stupéfiants.

- L'annonce de création d'une école de guerre comportant des sessions de formation continue pour les policiers.

Ce grignotage verbal pollue les esprits et peut, par sa banalisation devenir destructeur pour nos forces de sécurité et surtout pour la compréhension et l'adhésion à leur action extrêmement difficile. A force de galvauder les mots, les politiques et la presse nuisent à la Défense au sens large en décrivant une guerre en cours sur notre territoire tout en niant les alertes des observateurs avertis (tribunes).

L'enseignement à l'école de guerre n'a rien à voir avec les besoins de la police pour le maintien de l'ordre. Il peut être créée une école supérieure du maintien de l'ordre en vue de former les responsables (police, gendarmerie, membres du ministère de la justice et de la préfecturale) à la conduite de ce type d'opérations, et ce sera largement suffisant.

Nous ne sommes toujours pas réellement en guerre contre la drogue et son trafic extrêmement juteux qui constitue le financement principal du terrorisme, alors que l'arsenal juridique existe.

En France, l'état de droit reste la règle. Les Armées sont des forces de 3^e catégorie, leur mise en œuvre sur le territoire national est très encadrée et sous-tend une dégradation extrême de la situation. Elle peut induire des mesures temporaires comportant des lois et des tribunaux d'exception, des camps de prisonniers, etc...

<https://www.franceculture.fr/emissions/radiographies-du-coronavirus/quand-crise-sanitaire-rime-avec-rhetorique-guerriere> | <https://www.lefigaro.fr/politique/guerre-ennemi-premiere-ligne-le-vocabulaire-d-emmanuel-macron-est-il-pertinent-face-au-coronavirus-20200326>





QUESTIONNEMENT : L'AVENIR DU COUPLE FRANCO-ALLEMAND ?

Par le Général (2S) Jean-Jacques CAHUET



Pendant des années, le couple Franco-allemand a été le moteur de l'Europe. Des économies équivalentes, la dissuasion nucléaire, des dirigeants profondément attachés à une coopération profitable à tous en étaient l'ossature, alors que l'histoire restait un élément clé des rapports politiques. De belles réussites industrielles en ont résulté comme AIRBUS, aujourd'hui concurrent direct des géants américains.

La chute de l'empire soviétique, qui a entraîné la réunification allemande et la mondialisation des échanges économiques, ont petit à petit creusé une divergence entre les deux pays : l'Allemagne a su adapter son économie, la France s'est efforcée de maintenir son rang de grande puissance politique et diplomatique en intervenant dans les crises internationales, aujourd'hui en Afrique essentiellement.

Les dirigeants des deux pays, conscients de ce problème ont poursuivi la montée en puissance de l'Union Européenne s'appuyant sur l'Euro. C'est ainsi que la notion d'Europe de la Défense a pris forme, sous leur impulsion. A côté des actions symboliques comme des formations mixtes franco-allemandes, la coopération en matière d'armement est une volonté politique forte.

De vrais succès ont été obtenus, comme les systèmes d'armes sol-sol et sol-air, de la société européenne MBDA. Les hélicoptères TIGRE et NH90 en font partie.

En revanche, l'EUROFIGHTER et le RAFALE ont divorcé en début de programme et aucun blindé commun n'a pu être conçu en commun, eh bien ! nous en a pris puisque le RAFALE nous a coûté moins cher que l'EUROFIGHTER à chacun des pays participants !

Encore sous l'impulsion des politiques, qui ne sont pas toujours des ingénieurs comme en Allemagne, les études sur les moyens de combat du futur ont été confiées aux industriels des deux pays, l'Allemagne étant leader sur le blindé futur (MGCS), Nexter en sous-traitant, la France assurant le leadership sur l'avion du futur (SCAF) avec Dassault et l'allemand AIRBUS en sous-traitance.

En parallèle, pour rester interopérable, l'hélicoptère TIGRE doit subir une valorisation (Standard 3) et un programme de drones furtifs est en cours entre les deux pays, de même qu'un renouvellement des avions de patrouille maritime.

Même si on nous affirme qu'un accord entre les deux pays a été trouvé pour le SCAF, la pierre d'achoppement majeure reste la propriété intellectuelle des brevets nationaux par les industriels, les allemands souhaitant accéder aux secrets de fabrication de Dassault, pouvant ainsi, à terme, devenir de redoutables concurrents à l'export.

LE BLINDÉ MGCS :

Le leadership institutionnel allemand s'est montré rigide dès le début, contraignant Nexter à communiquer l'ensemble de ses processus industriels.

En outre, l'Allemagne a fait subrepticement entrer dans le programme d'autres pays (Italie et même Grande-Bretagne) et d'autres industriels (Rheinmetall) avec le soutien de la Bundesbank, ce qui fragilise encore plus la position de Nexter et de la France.

L'AVION SCAF :

Si le leadership français a bien été reconnu, l'Allemagne a fait entrer l'Espagne dans le programme provoquant ainsi un déséquilibre dans la répartition industrielle puisque c'est la filiale espagnole d'AIRBUS qui est concernée.



L'accord qui semble avoir été obtenu confierait la partie « *furtivité* » à cette société, alors qu'elle n'a aucune compétence. Le leader français THALES est donc relativement écarté. La France a dû accepter que la répartition industrielle soit de 1/3 Dassault et 2/3 Airbus.

Mais les problèmes de propriété industrielle ne semblent pas encore résolus. En outre, cet accord doit être validé par le parlement allemand et la partie allemande menace de rendre cette validation impossible avant les élections de juillet qui risquent de voir les Verts venir au pouvoir avec toutes les conséquences qu'on peut imaginer ! Les études ont déjà pris au moins une année de retard par rapport au projet initial.

LA VALORISATION DU TIGRE :

Le passage au standard 3 du TIGRE est indispensable pour la France qui les utilise intensément en OPEX, alors que l'Allemagne ne s'en sert que pour ses entraînements en théâtre centre Europe. La priorité allemande semble donc être la disponibilité technique du TIGRE MARK 3, contrairement à la France qui vise la poursuite du programme et l'exportation à l'international. On est face à un blocage qui n'est pas encore résolu même si les négociations se poursuivent.

L'EURODRONE :

La nécessité pour l'Europe de ne plus dépendre des USA pour les drones (Reaper) a conduit à lancer un programme entre l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la France. La France, qui avait acquis un temps d'avance avec le NEURON, pouvait prétendre à une part importante du programme. Le Bundestag ayant enfin voté le développement de l'Eurodrone, il manque encore la décision espagnole de financement. Les besoins opérationnels restent cependant un point d'achoppement. En effet, les français veulent des drones armés pour ne plus être dépendants des PREDATORS américains alors que les allemands se l'interdisent.

QUEL AVENIR POUR LE COUPLE FRANCO ALLEMAND ?

Globalement, nos industriels de l'armement, qui se trouvent en quelque sorte encerclés par leurs homologues allemands, sont en outre soumis aux pressions des responsables politiques français qui restent sur des positions dogmatiques relatives à une Europe de la Défense de plus en plus lointaine.

Construire des équipements militaires implique la définition des besoins opérationnels communs. L'Allemagne, qui ne fait pas partie des membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU, n'est pas tenue d'intervenir dans les conflits du monde, contrairement à la France. En revanche, elle est plus sensible à une éventuelle menace provenant de l'intérieur du continent eurasiatique au même titre que les pays ayant récemment rejoint l'UE.

Dans ces conditions, nos besoins sont différents, tant pour les avions, les hélicoptères et les drones que pour les engins blindés. Même si le combat de haute intensité est revenu sur le devant des préoccupations des États-majors, il nous faut aussi des équipements pouvant fonctionner dans ces conditions extrêmes de température ou d'hygrométrie correspondant à nos interventions dans le monde, correspondant aussi à l'étendue de notre territoire ultramarin dont la protection doit être assurée.

Mais ne peut-on pas aussi voir derrière ces atterrissements allemands une pression américaine pour obtenir des contreparties au lever de leur veto à la finalisation du gazoduc Nord Stream 2 stratégique pour l'Allemagne, ce qui serait un très mauvais message pour l'avenir de l'Europe de la Défense ? Il est à craindre un éloignement progressif des deux pays après les prochaines élections tant en France qu'en Allemagne, et donc que nos programmes militaires en souffrent. En résumé, il serait peut-être plus aisé de coopérer avec la Grande-Bretagne qui a des besoins opérationnels similaires, mais est un, encore plus, redoutable négociateur ?





LES GÉNÉRAUX, DES DÉCIDEURS OU SIMPLEMENT DES SIMPLES EXÉCUTANTS DE LA DÉCISION POLITIQUE ?

Par le Général (2S) François CHAUVANCY¹

Dans la société française du XXI^e siècle, le débat sur la liberté d'expression des généraux et des militaires et leur perception de son avenir sont apparus à travers cette « Lettre ouverte à nos gouvernants » du 28 avril 2021 puis par cette tribune attribuée à des militaires d'active le 11 mai. Loin de toute considération revendicative catégorielle, ces tribunes ont reflété de profondes et légitimes inquiétudes sur notre classe politique, leur manière de considérer la société française mais aussi, cet aveuglement systémique sur son évolution et les menaces de plus en plus perceptibles.

Malgré les déclarations politiques offusquées, des médias notamment de la presse écrite qui ont la prétention de faire l'opinion comme Le Monde, la réaction des Français aux tribunes mais aussi celle des forces régaliennes ont été celle du soutien et du partage de cette appréciation. La République est en danger et pas forcément à cause de l'extrême-droite comme politiques et certains médias veulent le faire croire, sans succès par ailleurs. Dans ce contexte, « ayant gardé ses murs », les généraux (2S), ayant donc quitté l'armée d'active, avaient toute la légitimité nécessaire pour exprimer une inquiétude partagée par beaucoup sur l'avenir de la Cité.

Cependant, des attaques peu acceptables ont été menées contre les auteurs des Tribunes, soulignant le peu de considération qu'une partie de la société leur porte et la nécessaire place à revoir pour les militaires, en particulier des décideurs que sont les généraux dans le fonctionnement de la société.

Des attaques peu acceptables contre les généraux (2S)

Des militaires en retraite ou d'active ont exprimé leur ressenti face au risque de l'implication non souhaitée de l'Armée pour répondre à un désordre majeur sur le territoire national. Selon des « politiques » et les principaux chefs militaires des Armées, cette prise de position aurait représenté une atteinte à la neutralité des militaires et finalement une menace pour la République alors que rien dans les tribunes ne laissait apparaître clairement une déviation par rapport à la loi.

Les attaques ont été violentes et peu acceptables. La gauche, y compris « les reconvertis » (ou « les recyclés ») dans le parti présidentiel, et l'extrême-gauche dont on connaît les penchants pour la démocratie, ont considéré, comme JL Mélenchon, les généraux retraités de « factieux et de lâches ».

Ce personnage récidivera ultérieurement dans ses insultes contre les policiers. Or, il a été le premier depuis des mois à appeler à « l'insurrection citoyenne » pour son parti et son comportement peu républicain envers la Gendarmerie lors d'une perquisition est à rappeler 1. La droite a dénoncé mais a préféré attaquer à juste titre la récupération de cet événement par le Rassemblement national.

Comme dans toute crise majeure dans notre pays, les militaires « légalistes » « en retraite » ont recommandé la discrétion. Les généraux en activité ont appelé aux sanctions oubliant peut-être qu'un officier est toujours confronté à sa conscience et à ses engagements : 1940, la désobéissance du Général de Gaulle, 1961 le putsch des généraux mais aussi le 13 mai 1958 qui a permis au Général de Gaulle grâce à l'armée d'Afrique d'instaurer la Ve République. « Trois siècles d'obéissance militaire », ouvrage du Maréchal Juin, publié en 1964, a montré pourtant que les militaires sont loyaux, non putschistes sauf peut-être avec un Bonaparte (18 brumaire et 2 décembre 1851) que nous n'avons pas aujourd'hui.

Le politique et ceux qui le servent voudraient donc que ces citoyens français investis hier ou aujourd'hui d'une parcelle d'autorité au service de l'État se taisent alors qu'ils voient, par exemple, soir après soir dans les journaux télévisés la société française se déliter ? Le personnel militaire d'active, retraité, réserviste appartient à une institution dont la caractéristique est de garantir en dernier recours le fonctionnement optimal de l'État, d'un État qui protège et qui permet à une société dans son ensemble de vivre dans la paix.

1 Saint-cyrien, le Général (2S) François Chauvancy est chargé de cours à l'Institut catholique de Paris, l'université catholique de l'Ouest et Paris Sorbonne 1. Il anime le blog <https://theatrum-belli.com/defense/blog-defense-et-securite/>



Est-ce une atteinte à la neutralité politique des Armées de le rappeler ? Faut-il condamner cette position collective et citoyenne d'experts finalement agissant comme des lanceurs d'alerte qui expriment une inquiétude largement partagée par la majorité des citoyens ? Faut-il continuer d'accepter les émeutes dans les banlieues, les attaques contre les forces de sécurité (Gendarmerie, police, pompiers...),

l'islam politique et son avatar le terrorisme islamique alors que les lois existent mais ne sont pas appliquées avec l'exemplarité attendue pour la sécurité de tous... Si demander finalement que les lois soient appliquées pour lutter contre le délitement de la société constaté par tous représente un signe d'extrémisme de droite, cela pose question.

Les militaires et citoyens n'auraient-ils donc pas le droit d'exprimer leur inquiétude sur l'avenir de la Cité ? Deux poids, deux mesures comme en témoignent les interventions d'autres corps de l'État ?

Les militaires, des citoyens de seconde zone ?

Sous la Ve République, les militaires et leurs chefs ont subi un déclasserment progressif de leur statut au sein de la gouvernance de l'État au point que l'on peut se demander s'ils ne sont pas considérés comme de simples exécutants.

Aujourd'hui encore, les militaires sont bien souvent des faire-valoir des politiques sinon des administrations lorsque ceux-ci ne sont plus en mesure de faire face aux crises. Quand on ne sait plus quoi faire, « il y a l'armée », 24/7, qui ne se met pas en grève, qui ne s'abrite pas derrière un droit de retrait, qui ne revendique pas et surtout obéit !

Regardons le nombre de poste de responsabilités où les militaires ne sont que les numéros « 2 », le civil n'acceptant pas ce type de poste, encore moins sous l'autorité d'un général. La DICOD en est un parfait exemple. Depuis sa création, combien de généraux ont-ils dirigé ce service ? Aucun, restant d'éternels « Poulidor ». Un autre exemple est celui de la direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) qui a succédé à la délégation aux études générales (DEG) chargée de de coopération ou encore d'armement. Comme le rappelle sa biographie, le Général Pâris, décédé le 24 mai 2021, a été à sa tête.

Certes, la direction des ressources humaines du ministère de la défense est revenue en 2018 à un officier général, le vice-amiral Hello, succédant à Anne-Sophie Avé, énarque et membre du cabinet du ministre Le Drian à compter de 2012, depuis ambassadrice, autre fonction où très peu de militaires sont sollicités à la différence du passé.

De fait, les énarques se succèdent aux hauts postes de responsabilité avec des généraux adjoints.

Je pourrais aussi évoquer ces militaires, portant sur ordre le « frac bourgeois » comme cela se disait au XIXe siècle, pour se fondre dans l'ensemble au sein d'administrations sinon même du cabinet civil du ministre des armées. Surtout que l'on ne les voit pas ! En activité, les généraux sont-ils associés réellement à la gouvernance de l'État ? Pas plus car ils exécutent.

Cette exclusion conduit donc à la normalisation du comportement des militaires dès qu'ils ont quitté l'institution surtout bien plus jeunes que les hauts fonctionnaires et ayant donc la préoccupation de rechercher un emploi dans le civil et d'en prendre le référentiel.

S'ajoute l'inégalité de traitement face au devoir de réserve dans la haute fonction publique qui reste surprenante. Faisant suite à leur réforme annoncée, les grands corps de la haute fonction publique soumis à un devoir de réserve se sont exprimés. Certes, question plus catégorielle que politique, mais à ce niveau où se trouve la différence puisqu'il s'agit de la Cité et non d'un engagement partisan, ils n'ont pas essuyé les foudres des politiques (ou des médias qui les soutiennent) comme en témoignent ces parutions dans Le Monde mais rassurez-vous, une tribune du même type proposée par les militaires n'y aurait sans doute pas été publiée (Lire dans le Monde l'article à charge contre la Tribune des généraux¹). Ainsi :

- Le 11 mai 2021, un collectif de 131 membres, hauts fonctionnaires de l'Inspection générale des affaires sociales, publie dans Le Monde leur opposition à sa dissolution. Personne ne les a accusés de lâcheté pour s'être exprimés anonymement et malgré leur devoir de réserve.

2 Europe 1, 12 mai 2021. <https://www.europe1.fr/politique/tribune-de-militaires-des-factieux-et-des-laches-denonce-melenchon-4044720>



- Le 21 mai 2021, un collectif de cinquante préfets honoraires signe une tribune dans le Monde pour défendre leur corporation et leur rôle. Au lendemain de la mise à l'honneur de Napoléon 1er le 5 mai par le Président de la République, le Premier Ministre avait annoncé la fin du corps des préfets créé par Bonaparte. Il engageait à son tour la déconstruction de l'État avec la disparition de ce corps qui représente son autorité au quotidien sur le terrain.

- Le 28 mai, par le biais d'un avis sur le projet d'ordonnance réformant la haute fonction publique, le Conseil d'État se protège de la réforme.

- En parallèle, le 5 mai, des propositions pour libérer la parole des services de police sur le terrain sont communiquées au Premier Ministre².

Chacun peut donc s'exprimer, y compris à la retraite, sous le format d'un collectif sans conséquences ni reproche sauf les militaires retraités. Une obligation de réserve est tout à fait acceptable et acceptée pour les militaires d'active dès lors que l'information circule au profit d'un dialogue interne. Que les officiers généraux en seconde section jusqu'à 67 ans puissent avoir des limites à leur expression alors à déterminer précisément et à compenser par de réels avantages, pourquoi pas. Mais faire valoir cette obligation de silence après 67 ans représente une réelle atteinte aux libertés. Quelle profession l'accepterait ? Deux poids, deux mesures ?

Quelle place les décideurs militaires ont-ils aujourd'hui ?

Faut-il rappeler que les chefs militaires sont par formation et construction des experts de la gestion de crise ? Il ne s'agit cependant pas de les mettre en exergue. Un général n'est rien sans ceux qui le suivent et c'est ce qui inquiète le politique mal intentionné.

Ne pas attribuer la reconnaissance fonctionnelle nécessaire aux chefs militaires dans la gouvernance de l'État pour agir et protéger la nation en cas de besoin, c'est se refuser un appui sans réserve d'une armée républicaine, fiable, loyale et efficace en cas de crise majeure. De fait, ce déclassé conduit au mépris envers le militaire sinon le chef militaire car n'est respecté et efficace que celui qui a un pouvoir reconnu à la fois légal et légitime.

Ce manque de respect, sinon ce mépris notamment envers les généraux et les militaires, est palpable depuis de nombreuses années dans une partie de la classe politique sauf en temps de crise bien entendu.

Ce déclassé du positionnement social de l'officier général voulu par le politique a conduit au délitement progressif de cette adhésion au « système » d'autant que la confiscation de la parole s'accroît et contribue à l'effacement de la visibilité du militaire dans l'environnement médiatique.

Qui communique pour les armées sauf pour les opérations ? Désormais un porte-parole en civil, certes de la DGA, s'exprime pour les Armées depuis 2021

Il s'ajoute au service officiel de communication (DICOD) dont c'est la mission, aussi dirigé par un personnel civil depuis 1998, mais qui ne s'exprime pas... Que la communication des armées soit faite par un militaire, dans son ministère, ne serait-elle pas logique ?

En outre, au sein des Armées, une partie des plus anciens « vieille école », se tait parce que l'on a été un « grand serviteur » de l'État ce qui justifierait une soumission au nom d'un loyalisme total. Cela se constate avec les prises de parole - ou leur absence pour la défendre - contre la Tribune dite des généraux. Aujourd'hui, ce déclassé notamment des officiers généraux a affaibli ce lien érigé jusqu'à présent comme un dogme et conduit à la libération de la parole lorsque l'on n'est plus en activité au grand désarroi des politiques et des généraux « aux affaires ».

Ce déclassé ne se constate pas uniquement dans cette approche politico-militaire mais aussi dans les relations entre la société et le militaire. Entendre interpellé le Général Georgelin par son prénom et son nom par un journaliste dans une émission de télévision interpelle. Ne pas voir inscrit le grade des officiers mais seulement leur nom et prénom interpelle tout autant. Le Général Lecointre avait d'ailleurs fait cette remarque en son temps.

Enfin, peu remarquées mais symboliques sont ces débaptisations de noms d'école, de rues ou de place portant le nom de généraux ou de maréchaux. Au nom d'une « cancel culture » insidieuse sinon d'un antimilitarisme primaire sous-jacent, ces actions sont toujours le fait de partis de gauche, écologistes compris : Paris avec la disparition de la rue du Général Richepanse sous Bertrand Delanoë (2002), Montreuil-sous-Bois avec la disparition de la rue du Maréchal Galliéni (2006), Caen avec l'effacement de la rue du Général Weygand (2013), Marseille avec le renommage d'une école primaire Maréchal Bugeaud (2021). Guerre à la fois subversive et idéologique.

3 Le Monde du 16 mai 2021 : « Tribunes de militaires : récit d'une opération très spéciale », Ariane Chemin, Franck Johannès et Elise Vincent.

4 Le Monde du 6 mai 2021. [Des propositions pour « libérer la parole » des services de police \(lemonde.fr\)](https://www.lemonde.fr)





Curieusement, aucune personnalité civile comme Jules Ferry, apôtre de la colonisation appelé aussi Ferry le Tunisien ou Ferry le Tonkinois, Paul Reynaud, ministre des colonies (lire le discours de Paul Reynaud, inaugurant en 1931 l'exposition coloniale française à Vincennes et valorisant la colonisation, Le Monde du 28 mai 2021), François Mitterrand alors ministre de l'Intérieur puis garde des Sceaux profondément hostile à l'insurrection algérienne et cautionnant 45 exécutions en seize mois de nationalistes algériens par la guillotine, ne font l'objet de cette « cancel culture ».

Est-ce que la classe politique s'est opposée à ces actions détruisant notre histoire et donc notre identité ? Non. Pas plus qu'elle n'ose affronter les signes de délitement de notre société. Deux poids, deux mesures face à ceux qui veulent préserver l'avenir de notre société ?

Pour conclure

Je ne pense pas que le pouvoir politique sortira indemne de cette crise. L'affaire du Général de Villiers en juillet 2017 avait déjà profondément heurté les Armées et l'opinion publique qui semble aussi partager en grande partie la Tribune dite des généraux. 58% des Français soutenaient les militaires ayant signé la Tribune1.

5 Sondage Louis Harris du 5 mai 2021.

A un an de l'élection présidentielle, il sera intéressant de constater l'impact qu'aura donc cette affaire mais la mobilisation progressive de la communauté de défense (militaires retraités et de réserve, d'active par l'expression de leur vote) auquel s'identifient les forces de sécurité, en phase avec les inquiétudes des citoyens, est la conséquence de cet échec politique dans la gouvernance de notre pays depuis de nombreuses années.

Plus le délitement s'approfondira, plus ce besoin de rétablir l'autorité et donc l'ordre s'affirmera au besoin par une pression croissante des citoyens électeurs. Cela ne signifie pas qu'il faille rejoindre un parti spécifique mais il faudra soutenir le parti ou la personne crédible, capable d'exercer cette autorité, d'obtenir aussi l'adhésion des forces régaliennes pour que celles-ci puissent pleinement exercer leurs missions au service de la communauté nationale.

Il s'agit aussi de redonner les réels postes de responsabilité et pas uniquement opérationnels aux généraux au sein du ministère des Armées, de remailler le territoire national avec des officiers généraux au même niveau que les « deux étoiles » qui apparaissent à profusion dans la police et les SDIS départementaux.

Enfin, le Chef d'État-major des Armées doit retrouver sa place auprès du Président de la République et non être subordonné partiellement au ministre des Armées suite aux mesures Le Drian sous la présidence Hollande.



BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)

Nom : _____

Prénom : _____

Grade (ou celui du conjoint) : _____

Décorations : _____

Ancien combattant : OUI NON (1)

Armée, Arme ou Service : _____

Date de naissance : _____

Situation de famille : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;

déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;

a connu l'existence de l'ANOCR par ...

Signature et date

(1) Entourer la réponse

Tarifs des cotisations et abonnements

Grades ou équivalent dans les autres armées, armes et services	Officiers			Conjoints survivants		
	Cot.	Abon.	Total	Cot.	Abon.	Total
Off. subalterne	15.00€	10.50€	25.50€	7.50€	5.50€	13.00€
Commandant	18.00€	10.50€	28.50€	9.00€	5.50€	14.50€
Lt-colonel	20.00€	10.50€	30.50€	10.00€	5.50€	15.50€
Colonel	23.00€	10.50€	33.50€	11.50€	5.50€	17.00€
Général	29.00€	10.50€	39.50€	14.50€	5.50€	20.00€

(*) Les cotisations sont dues pour l'année civile et doivent être versées au cours du 1^{er} trimestre de chaque année.

La cotisation d'un membre dont l'adhésion est recueillie au cours du dernier trimestre est valable jusqu'à la fin de l'année suivante. Le règlement de la cotisation ainsi que les dons donnent droit à un reçu fiscal.

Ci-joint le règlement :

Cotisation

Cotisation et abonnement



CONTRIBUTION CITOYENNE AU PROFIT DE MIGRANTS DE LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE

Par le Capitaine de Vaisseau (H) Pierre BOCK

Mon suivi aux années 1978 des cours de « l'École Supérieure de Guerre Interarmées » comportant une majorité d'officiers étrangers, puis la très large expérience humaine acquise lors de mes nombreux déplacements professionnels liés à mes responsabilités de « chef de projet » dans le secteur de l'électronique de défense, ont incontestablement contribué à entretenir mon goût prononcé pour les sujets culturels et sociétaux.

C'est donc très naturellement que j'ai répondu positivement en tant « qu'officier de carrière retraité » membre de l'ANOCR-Var, à la sollicitation faite par le Président de l'association « WELCOME-Var » de contribuer à la scolarisation des demandeurs d'asile résidant dans le département du Var, cette association assurant l'accueil et le soutien des demandeurs d'asile.

L'aventure d'initier à la langue française de jeunes migrants, en vue de les aider dans leur compréhension de la Société française et de faciliter leur parcours d'insertion, m'a de suite tenté lorsque j'ai été contacté. J'ai ainsi abordé sans appréhension particulière cette activité de « prof de français » bénévole au profit de jeunes étrangers ayant fui leur pays d'origine pour des raisons d'insécurité ou de guerres civiles, et recherchant « un statut de réfugié » sur notre territoire.

Après deux années de bénévolat, cette tribune me permet de transmettre un petit retour d'expérience et de pointer les véritables difficultés de terrain pour réussir le processus d'insertion des demandeurs d'asile en provenance du Maghreb, d'Afrique noire, du Moyen-Orient ou d'Afghanistan.

En premier lieu, je peux témoigner que tous les élèves inscrits au cours de français organisés par « WELCOME-Var » adhèrent totalement à la nécessité d'acquérir rapidement « un niveau élémentaire » de pratique de la langue française pour effectuer avec succès leurs parcours d'insertion. En revanche, en fonction du niveau de scolarisation acquis avant son arrivée en France, chaque apprenant est plus au moins rebuté par la complexité de la langue française.

Cette réalité pénalisante implique de la part de l'enseignant de « se fixer des objectifs atteignables » et d'être très attentif à la « compréhension en temps réel » du cours par les élèves : les maîtres mots pour réussir un cours sont donc « RÉALISME et RÉACTIVITÉ ». On retrouve là les principes de base inculqués aux officiers dans leur formation en Ecole.

En second lieu, il est important de mentionner le caractère fondamental du développement dans l'esprit de chaque apprenant, d'une volonté de « PARTICIPATION ACTIVE » et de « PROGRESSION ». Dans ce domaine les applicatifs « d'apprentissage du français » téléchargeables sur téléphone portable sont d'une aide précieuse.

Le défi pour l'enseignant est d'éduquer l'apprenant à entretenir son savoir par des consultations régulières de l'applicatif téléchargé complétées par une pratique régulière d'autotests des notions vraiment assimilées.

On peut relever au passage, que cette approche pragmatique de l'enseignement du français à des apprenants de niveau très hétérogène apporte de bien meilleurs résultats que les méthodes trop rigides qui sont préconisées par l'Union Européenne pour atteindre les niveaux « Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues » (niveaux dits CECRL : introductif, intermédiaire, seuil, avancé).

Pour conclure je voudrais insister sur le fait que « le bénévolat » n'est pas une réponse suffisante pour l'accompagnement à grande échelle de migrants ayant fait le choix du sol français pour leur avenir : seules des structures administratives officielles et bien organisées, comme l'Allemagne a su le mettre en place pour l'accueil de migrants turcs, peuvent répondre à l'ambition d'intégration des étrangers autorisés à séjourner sur notre territoire.





J'ENVIE PARFOIS LES PEUPLES AFRICAINS !

Par le Général (2S) Henri ROURE



J'ai rencontré plusieurs fois, il y a bien longtemps, le Président Idriss Dédy à N'Djaména. À l'époque, j'avais découvert en lui un homme possédant l'intelligence des situations, capable de gérer la complexité de son pays et apte à affronter les relations internationales parfois tout aussi périlleuses que les rapports claniques à l'intérieur du Tchad que, par nature, il maîtrisait.

La suite m'a donné raison. Sa stature le fit légitime et difficilement contestable et il est devenu l'allié indispensable de la France dans la lutte contre l'islamisme dans la région sahélienne. Sa disparition pourrait s'avérer lourde de conséquences si elle se traduisait par des conflits internes pour le pouvoir.

Souhaitons qu'un autre vrai chef lui succède. Ce n'était, certes, pas un démocrate selon les normes que nous véhiculons. Ce n'était même pas un démocrate du tout, mais c'était l'homme idoine pour le Tchad.

En Afrique le pouvoir se doit d'être fort. La raison en est simple. Il faut que le chef de l'État, pour maintenir la cohésion du pays soit reconnu par la majorité des clans et des ethnies. Le Tchad en abrite quelques unes : Goranes, Zaghawas, Arabes, Ouaddaïens, Mayo-Kebbis et au sud les Saras parmi d'autres groupes.

Nous sommes bien éloignés de la conception française ou occidentale qui voit dans la population un ensemble où seules des divergences politiques ou philosophiques s'opposent, au sein d'un système électif majoritaire, destiné à faire émerger des responsables pour une période donnée.

D'ailleurs, l'Afrique n'est pas une exception. Les pays représentés à l'ONU, dans leur immense majorité, n'appliquent pas réellement ces règles démocratiques. Nous voyons bien la prétention de l'Occident à vouloir exporter ces principes sans prendre en considération l'histoire, les coutumes, la culture, la psychologie de chacune des populations regroupées au sein d'États, loin encore de constituer des nations.

Il y a un véritable délire d'orgueil à croire que la démocratie est le meilleur des régimes et qu'il puisse être mis en pratique sous toutes les latitudes. Prétention illégitime, d'ailleurs, si nous regardons la manière dont ce principe de gouvernance est appliqué chez nous et surtout, si on observe la transformation que la puissance colonisatrice étatsunienne souhaite en faire par le biais d'une UE hostile aux patries.

En Afrique, nous aurions pu imaginer y parvenir, en faisant éclater les États post-coloniaux pour en constituer d'autres aux contours tarabiscotés, offrant à chaque ethnie sa propre terre.

Nous aurions aujourd'hui un millier d'États africains, dépendant tous de grandes firmes extérieures au continent ou d'États prédateurs, gouvernés de manière incertaine, et prêts à se battre au prétexte de querelles ancestrales...

Une colonisation aurait succédé à une autre, sans nul doute moins idéaliste ! Les États africains, tels qu'ils existent, sont une nécessité. Mais la façon de les gouverner doit prendre en considération leur composition, les courants culturels et les histoires claniques, souvent transfrontalières, les parcourant.

Les chefs d'États africains le savent bien qui, appartenant à une ethnie, sont obligés de composer avec les autres. Tant que de véritables nations ne se seront pas constituées, dépassant les différences et les aspects totémiques, il ne pourra pas en être autrement.



Que nous le voulions, ou non, malgré l'affichage démocratique, ce système tenant compte de la composition du peuple, le représente mieux que ne pourrait le faire un système reposant sur de fumeux programmes électoraux. L'histoire d'un pays justifie l'action présente. C'est aussi valable pour le nôtre.

Si nous regardons la France et son long passé, rares sont ses citoyens qui pourraient affirmer descendre vraiment d'ancêtres gaulois, cependant tous les vrais Français se sentent appartenir à un même ensemble. Il a fallu des siècles de pouvoir fort, de crises et de guerres intestines ou menées collectivement contre l'étranger, pour tisser cette toile.

Pourtant, la composition du pays demeure hétérogène : un Alsacien n'est pas un Basque, un Antillais n'est pas un Breton qui n'est pas non plus un Provençal, ni un Calédonien ou un Savoyard, un Tahitien, un Catalan, un Auvergnat, un Ch'ti, ou un Corse...

À ces différences s'ajoutent les apports de Russes, d'Italiens, de Portugais, de Polonais ou d'Espagnols parfois aussi de Nord-africains, d'Asiatiques et d'Africains, ayant adopté intégralement une trajectoire commune et fidèle à une histoire, pourtant étrangère à leurs ancêtres. D'une certaine manière, la France est l'hétérogénéité dans l'homogénéité. Notre nation c'est bien cela.

Il a fallu des souverains autoritaires et ambitieux, élargissant progressivement le territoire initial en affrontant des chefs locaux, des vassaux, ou d'autres souverains, et imposant lentement des règles communes, une religion unique et une langue affinée et fédératrice, pour créer une véritable unité, malgré les allégeances et références culturelles initiales.

Le XIX^e et le début du XX^e siècle, avec leurs troubles et soubresauts, ont poursuivi l'oeuvre ancienne. La France a été lente à se construire et la démocratie, venue tardivement, y a été lente à s'établir.

Cette évolution en a fait un exemple. Or, aujourd'hui, ce n'est pas seulement la démocratie qui se voit malmenée, fragilisée et détournée de son sens. C'est la France elle-même qui est agressée. Ses fondements sont attaqués et l'oeuvre de 1 500 ans méprisée. Son existence est en péril.

Elle est terriblement menacée par toutes sortes d'actions corrosives visant, indépendamment des souhaits réels du peuple, à imposer, pour certaines, des conceptions de l'homme qui sont tout sauf respectueuses d'autrui, pour d'autres, tout aussi peu humanistes, une fusion dans une masse informe régie par le mercantilisme.

Pour les acteurs de ces mouvements et pressions, la démocratie électorale et l'existence de la nation, apparaissent comme des obstacles à l'établissement de leur pouvoir. Ils s'allient parfois ou s'absolvent tacitement de leurs méfaits.

L'absence de chef protecteur, fédérateur, défenseur de la cohésion nationale et de la dimension du pays dans le monde, aggrave cette notoire fragilité, à moins qu'elle n'en soit à l'origine.

Dans les circonstances difficiles que les aberrations politiques ont fait mûrir depuis quarante ans, il est désormais indispensable que le peuple puisse suivre une personnalité s'appuyant sur l'histoire, la vertu et tous les facteurs anciens d'union et de grandeur.

Un chef doit être capable de prendre des décisions historiques poursuivant la trajectoire tracée au cours des siècles.

On ne gouverne pas avec des minorités extrémistes hurlantes contre une majorité silencieuse, en les laissant croire à leur importance. On ne gouverne pas en « déconstruisant » l'histoire, ciment précisément de l'unité nationale.

On ne fait pas de concessions à l'ennemi. Si la voix, encore sourde du pays, n'est pas entendue au plus tôt, alors ces 1 500 ans d'histoire pèseront de tout leur poids sur les prétentieux qui auront voulu, dans un instant, les faire disparaître.

Alors que l'horizon s'obscurcit, l'homme d'État doit chercher à rassembler et à oeuvrer dans le sens supérieur de la nation car, dans de tels moments, il faut un chef, soutenu par des dirigeants vertueux, apte à prendre des décisions hors des dangereuses routines et des idées en cours.



De tels gouvernants doivent savoir être brutaux pour arrêter des dérives constatées afin qu'elles ne deviennent pas inéluctables. Laisser monter l'arrogance de groupuscules agités, et abonder dans leur sens pour se croire forts et dans le vent d'une mode politique étrangère, apporte la preuve, a contrario, d'une faiblesse morale et surtout d'une carence totale de discernement.

Je n'ose pas croire que ce soit délibéré. Une attitude refusant d'admettre ouvertement le puissant danger islamique ou tout simplement oubliant l'équité et la justice au travers de discriminations de tous ordres selon une vision pervertie de l'égalité, ou encore maintenant la dévolution de pans de souveraineté à une organisation internationale, sous de mensonges prétextes, revient, d'une certaine manière, à favoriser la transformation de la France en une juxtaposition de petites entités, non plus seulement territoriales, sans doute, mais de bandes, de sectes, de regroupements d'intérêts ou de haines.

Elles finiront par ignorer une autorité gouvernementale sans ressort et se tailleront des territoires dans la chair et l'âme de la France. Elles préfigureront, en étape préalable, la dilution dans un système effaçant totalement les nations et les États, sous l'absolu contrôle de la puissance étatsunienne.

Par effet de surenchère, après avoir accordé toutes sortes de dérogations dans tous les domaines régaliens aux musulmans, le pouvoir se voit dans l'obligation de faire de même avec tous ceux qui désirent s'échapper de la nation. Ce fractionnisme, non combattu, par faiblesse, inaptitude au pouvoir, ou voulu au nom d'une idéologie anti-nationaliste et amoral, promeut, de fait, le règne de ces groupes et groupuscules envahissant nos rues et les médias et développant leur force. Il s'agit d'un retour en arrière d'un détricotage de la trame nationale. Cette tentative de dislocation, s'il n'y est pas mis un terme avant qu'elle n'aille plus avant, rendrait la France aisément miscible dans ce système supranational que certains souhaitent ou la préparerait à l'absorption dans un monde totalement opposé à sa civilisation.

Plus probablement, elle peut être l'allumeur d'un vaste incendie. Un État faible encourage la violence et suscite les appétits et les tentations totalitaires. L'islam monolithique n'agirait pas comme il le fait, si ses ambitieux dirigeants ne constataient pas cette évanescence de l'État. Les déconstructeurs, les décoloniaux, les verts pastèques, les racistes obsédés, les féministes castratrices, les arrogants LGBT, les Black-blocs, les vendeurs de drogue, les saboteurs de la langue française, les européistes, les juges partisans, les régionalistes... et bien sûr les islamistes, peuvent dans un État qui n'en est déjà plus un, déborder sans risque de leur marginalité.

Toute faiblesse dans l'exercice du pouvoir se paie. Un grand pays ne se dirige pas avec de simples carriéristes, des fonctionnaires, des gestionnaires, des administrateurs et des comptables. Il ne se dirige pas sans justice et en humiliant ses policiers et ses militaires pour apaiser les loups qui nous guettent, ni en empilant des lois, décrets et directives qui n'ont aucune valeur dans l'univers conceptuel islamique, ni auprès de minorités enragées. Il faut, bien au contraire, exprimer une vigoureuse ambition pour lui, reposant sur l'indépendance, l'unité civilisationnelle retrouvée, une morale, un rôle assumé dans le monde, l'exploitation de toutes ses ressources, et s'y dévouer sans relâche.

L'évolution de la situation, dans un sens ou dans un autre, relève de la seule responsabilité de ceux qui nous gouvernent actuellement, à moins que les Français courroucés ne s'en mêlent. Décidément, j'envie les peuples africains qui, sans être encore totalement des nations, possèdent souvent des chefs capables de les fédérer, de les maintenir ensemble sur la voie du développement et de prendre parfois, eux-mêmes, les armes, pour les défendre et mourir au combat. Honneur et gloire donc au Président Idriss Déby Itno, Maréchal du Tchad, mort pour son pays !





JUSTICE EUROPÉENNE ET TEMPS DE TRAVAIL : LES MILITAIRES NE SONT PAS DES SALARIÉS COMME LES AUTRES

Par Thomas PICOT (Avocat à la Cour d'appel de Paris, Auditeur de l'IHEDN)

Dans l'Affaire C742/19, concernant une question préjudicielle formée auprès de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) par la Cour suprême de la République de Slovénie et concernant l'application de la Directive 2003/88/CE relative au temps de travail, l'Avocat général Henrik Saugmandsgaard Øe a rendu ses conclusions⁽¹⁾ à la fin du mois de janvier, par lesquelles il considère que les militaires européens relèvent du champ d'application de cette directive. Or, celle-ci prévoit des dispositions telles, notamment, qu'un repos minimal de 11 heures consécutives par tranche de 24 heures ou un temps de travail maximum de 48 heures par semaine. Ces conclusions de l'Avocat général ne sont pas anodines, car dans cette affaire, la Cour de Justice de l'Union Européenne doit se prononcer sur le statut applicable aux militaires.

La question est de savoir si la directive 2003/88/CE s'impose aux travailleurs du domaine de la défense et aux militaires qui effectuent des gardes en temps de paix et si en conséquence, leur temps de travail doit être comptabilisé, aménagé et limité conformément aux prescriptions de cette directive. L'article 1^{er} de ladite directive définit son champ d'application matériel : « *La présente directive s'applique à tous les secteurs d'activités, privés ou publics* ». Ce domaine d'application très large souffre de nombreuses exceptions dont on imagine que les militaires devraient faire partie en raison de la spécificité de leur mission au service de l'intérêt général et pour la défense nationale étant observé que la question porte ici spécifiquement sur les activités de garde.

L'article premier précité fait aussi référence à l'article 2 de la directive 89/391/CEE qui dispose : « *La présente directive s'applique à tous les secteurs d'activités, privés ou publics (activités industrielles, agricoles, commerciales, administratives, de service, éducatives, culturelles, de loisirs, etc...)* ». Le second paragraphe de ce même article ajoute : « *La présente directive n'est pas applicable lorsque des particularités inhérentes à certaines activités spécifiques dans la fonction publique, par exemple, dans les forces armées ou la police, ou à certaines activités* ». La Cour doit donc trouver un juste équilibre entre, d'une part, la protection des droits des membres des forces armées en leur qualité de travailleur comme le droit à la santé et au repos et d'autre part, la protection de l'intérêt général, de l'intérêt national des états membres et de la bonne marche des armées. Dans ses conclusions, l'Avocat général considère que l'activité de garde d'un militaire ne fait pas partie du régime d'exception prévu par la directive et qu'en conséquence, les militaires qui effectuent des missions de garde ont le droit au repos journalier (article 3), au temps de pause (article 4) et au repos hebdomadaire (article 5). Même s'il en exclut les temps d'activité spécifique des forces armées (opérations, préparation opérationnelle), il ne faut pas se méprendre sur les conséquences significatives sur les armées françaises qu'aurait l'arrêt de la CJUE, attendu à l'été, s'il devait suivre la solution proposée par son Avocat général.

Par « *activités spécifiques* », ce dernier, en effet, considère que le déploiement des forces lors d'opérations extérieures relève de « *l'extraordinaire* » puisque réalisé dans le cadre d'une opération de gestion de crise. Cependant, on perçoit difficilement l'intérêt de cette distinction quand on sait que la France compte près de 14 000 militaires déployés sur différents théâtres d'opérations extérieures contre 13 000 militaires mobilisés sur le territoire national et 7 000 militaires en Outre-mer.¹

Le caractère extraordinaire de ces opérations n'est donc pas une évidence. La création d'un régime distinct ne pourrait que perturber sensiblement l'organisation et l'efficacité des armées. Les contraintes qui en découleraient, déjà prises en compte en Allemagne, seraient en effet totalement incompatibles avec le statut spécifique de nos forces armées et en particulier avec le principe central de disponibilité. Il existe dans certaines armées des états membres dont la France le principe de « *libre disposition de la force armée* ». Ce principe veut qu'un militaire puisse être déployé et mobilisé « *en tout temps et en tout lieu* » si les autorités compétentes l'estiment nécessaire. En France, le principe de la « *libre disposition de la force armée* » a une valeur constitutionnelle et fait partie de l'identité nationale de la République Française comme le rappelle le Conseil Constitutionnel : « *le principe de nécessaire libre disposition de la force armée qui en résulte implique que l'exercice par les militaires de certains droits et libertés reconnus aux citoyens soit interdit ou restreint* ».

Il est à peine besoin, dans ces conditions, de rappeler que l'article 4 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne réaffirme expressément l'importance de la compétence des États membres en matière de sécurité nationale : « *Elle l'Union Européenne – respecte les fonctions essentielles de l'État, notamment celles qui ont pour objet d'assurer son intégrité territoriale, de maintenir l'ordre public et de sauvegarder la sécurité nationale. En particulier, la sécurité nationale reste de la seule responsabilité de chaque État membre* ». Dans un monde incertain et dangereux, la France sollicite lourdement ses forces armées beaucoup plus que tous ses voisins européens tant en opérations extérieures que, désormais, sur le territoire national. Difficile par conséquent de penser que l'interprétation de l'Avocat général ne contribue pas à mettre en cause le principe de « *disponibilité* ». Certes, la distinction entre les activités spécifiques et les activités non spécifiques pourrait introduire une certaine flexibilité au regard des exigences inhérentes au métier des Armes, mais c'est précisément à ces marges de manœuvre interprétatives qu'il convient, en matière régalienne, d'être très attentif. Imaginerait-on l'efficacité de notre ultima ratio remise en cause en raison de considérations de temps de travail ? Le militaire, qui a fait le choix de défendre la Nation et, est par nature prêt à accomplir sa mission au besoin au prix du sacrifice suprême, n'est pas réductible à un simple employé.

[1] L'auteur remercie Caroline Brézet pour sa contribution à cet article.



DIEN BIEN PHU TOMBE LE 7 MAI 1954 À 17 H 30

Par le CGD (2S) Nicolas POLINI



Au matin du 20 novembre 1953, dans le cadre de l'opération Castor, deux bataillons de parachutistes français, le 6^e bataillon de parachutistes coloniaux (6^e BPC), du Chef de bataillon Bigeard, et le deuxième bataillon du 1^{er} régiment de chasseurs parachutistes (II/1^{er} RCP) du Chef de bataillon Bréchnignac s'emparent de la vallée de Diên Biên Phu. D'autres unités parachutistes sont larguées en renfort dans l'après-midi et les jours qui suivent.

L'ancienne piste d'atterrissage construite par les Japonais durant la Seconde Guerre mondiale doit être rénovée, et après avoir parachuté un bulldozer, le génie se met à l'œuvre. Le 25 novembre, un premier avion se pose à Diên Biên Phu, et s'ensuit un acheminement d'hommes, de matériel, d'armes et de munitions pendant quatre mois pour créer, ravitailler et renforcer le camp retranché.

Le matériel lourd (artillerie et blindés) est démonté à Hanoï, transporté en pièces détachées, puis remonté à l'arrivée. Peu à peu, d'autres unités arrivent et aménagent des emplacements de combat, édifient des fortins, creusent un vaste réseau de tranchées et installent des mines et des réseaux de fil de fer barbelé. Le camp est conçu pour assurer la défense de la piste d'aviation de 1 000 mètres de long où doivent arriver tous les ravitaillements et les renforts.

Autour de cette piste sont implantés quatre points d'appui. Le Colonel de Castries baptise de noms féminins ces différents points d'appui (PA). Le PC se situe au centre du dispositif. De son côté, le Viêt Minh fait acheminer des canons et du matériel lourd en pièces détachées sur des pistes dans la jungle montagneuse, invisibles aux avions d'observation français. Les services secrets français en étaient toutefois très bien renseignés, mais la position de l'État-major est que l'artillerie viet minh serait immédiatement détruite par des tirs de contre-artillerie des canons de la base ; personne n'a pensé qu'ils seraient enfouis dans des grottes, donc indécelables.

Le transport est réalisé à dos d'homme et sur des vélos et l'armée viet minh, positionne des pièces d'artillerie autour de la cuvette permettant ainsi un pilonnage des positions françaises. L'attaque débute le 13 mars vers 17 h 15 par une intense préparation d'artillerie visant le centre de résistance Béatrice, l'un des PA les plus éloignés du dispositif.

À l'issue de cette première nuit d'affrontement, les Français réalisent soudain que, contre toute attente, le Viêt Minh a été capable d'apporter et de camoufler autour du camp un nombre important de pièces d'artillerie de calibre 105 mm, alors que le 2^e bureau de l'État-major français pensait qu'ils ne pourraient au pire amener que des pièces légères, de calibre 75 au plus. Jamais par la suite l'artillerie française ne sera en mesure de faire taire les canons viet minh, pas plus que les bombardiers de l'armée de l'Air ni les chasseurs-bombardiers de l'Aéronavale.

Constatant cet échec, le Colonel Charles Piroth, commandant l'ensemble des unités d'artillerie à DBP, qui avait affirmé au commandement être en mesure de contre-battre l'artillerie viet minh avec ses canons de 155 mm, se suicide le 15 mars dans son abri. Dans la nuit du 30 mars, après une nouvelle très forte préparation d'artillerie, tous les points d'appui tombent rapidement aux mains du Viêt Minh, à l'exception d'Éljane 2 (surnommée « la cinquième colline ») et d'Eliane 4.

Les actions d'encercllement et d'étouffement se poursuivent durant tout le mois d'avril, aussi bien sur les PA Huguette, à l'ouest de la piste d'aviation, que sur les collines de l'est. Les tentatives de colonnes de secours au sol échouent. Les avions venant de Hanoï (des bombardiers, des chasseurs de l'armée de l'Air et de l'Aéronavale, des transporteurs (largueurs de napalm), sont gênés de surcroît par une météo capricieuse, car c'est la mousson. Ils peuvent difficilement identifier les emplacements de tir. Ils larguent les bombes et le napalm au mieux, sans radar et vaguement guidés seulement par radio. Dans ce contexte, les missions d'attaque des avions français sont dangereuses du fait du terrain, du climat et surtout de la DCA. Ces avions doivent faire plus de 600 km avant d'arriver sur zone : ils sont alors à la limite de leur réserve de carburant et ont par conséquent très peu de temps pour leur mission de combat. D'ailleurs, les assauts viet minh ont essentiellement lieu de nuit, lorsque l'aviation française est moins efficace.



Les Français disposent aussi de 10 chars légers M24 Chaffee armés de canons de 75 mm, relativement inadaptés à une guerre de siège, souvent utilisés pour soutenir l'infanterie lors de contre-attaques. Certains sont finalement sabotés par leurs équipages.

Dans cette bataille, les Français sont dans l'incapacité de se reposer ni d'être relevés. Il y a de nombreux cas de morts d'épuisement. On entend des hommes se battre en chantant *La Marseillaise* au cours des combats. Lorsqu'on sollicite les blessés pour retourner au combat faute de combattants valides, il y a encore des volontaires. En manque de troupes, les Français organisent des recrutements de volontaires à Hanoï pour les parachuter sur Diên Biên Phu. Alors que tout le monde sait la situation désespérée et la chute du camp imminente, des centaines de personnes répondent « *présent* » à l'appel, certaines n'ayant jamais sauté en parachute de leur vie. Leur motivation est d'aller se battre « *pour aider les copains* », « *pour l'honneur* ». Dans la fureur des combats, et la confusion, certains largages atterrissent chez l'ennemi. La surface du camp ayant considérablement diminué au cours du mois d'avril, une part de plus en plus importante du ravitaillement parachuté tombe chez l'ennemi. Du côté français, le manque de munitions devient très préoccupant, en particulier pour l'artillerie, et la situation sanitaire tourne à la catastrophe, avec des centaines de blessés entassés dans les différents postes de secours.

L'assaut final a lieu le 1^{er} mai au soir, précédé d'une préparation d'artillerie extrêmement intense. Le Commandement des forces françaises en Indochine décide alors de lancer dans la bataille un dernier bataillon parachutiste en renfort, pour l'honneur. Le 1^{er} BPC du Commandant de Bazin de Bezons est parachuté au début du mois de mai.

Après avoir abandonné l'idée de percer les lignes viêts pour sortir du camp, faute d'effectifs suffisants pour avoir une quelconque chance de réussite, le Général de Castries reçoit l'ordre de cesser le feu, au cours d'une dernière conversation radio qu'il a avec son supérieur, le Général Cogy, basé à Hanoï. Sur instruction du Général Navarre, il « *faut laisser le feu mourir de lui même. Mais ne pas capituler. Ne pas lever le drapeau blanc* ». Le Général de Castries : « *Cela va mal, très mal. Pour les stopper, il me faudrait six mille coups de mortier, deux mille obus. Nos canons ne tirent plus, nous manquons de munitions, nous sommes obligés de faire sauter les pièces pour éviter qu'elles ne tombent aux mains des Viêts... Je n'ai plus assez d'effectifs* ».

Le Général de Castries avait demandé à l'aube, de toute urgence, 120 tonnes de munitions. Quand il comprit que la situation était sans espoir, il décommanda les munitions et demanda qu'on parachutât, à la place, du ravitaillement conditionné pour que ses hommes continuent de «tenir».

► **Le Général Cogy** : « *Allô! Castries ?* ».

► **Le Général de Castries** : *Allô ! mon Général, ça va mal, je suis attaqué sur trois faces, je perds sans cesse des points d'appui. Sur la face est, le quatrième vient de tomber il y a quelques minutes*. « *Je vais tâcher de tenir sur la rive est de la rivière* ». Le Général de Castries fit ensuite le point de ses effectifs : « *Sur tel point d'appui, au bataillon légionnaire de parachutistes, il reste une compagnie, et par compagnie il faut maintenant comprendre soixante à quatre-vingts hommes. De même pour les bataillons de parachutistes et pour les tirailleurs. Je n'ai plus assez de forces pour contre-attaquer. Il me reste quelques centaines d'obus. Je n'ai presque plus d'autres munitions. Je vais essayer de tenter une sortie à la faveur de la nuit. Je garderai un rideau de troupe pour donner le change aux Viêts et je resterai avec les blessés* ».

Le Général de Castries termina alors la communication en disant : « *Voilà, mon Général, ce que j'avais à vous dire... avant la fin* ». Il était environ 10 heures.

Vers 15 heures, un message annonçait que les Viêts entouraient le centre de résistance principal où se trouvait le P.C. du Général de Castries et qu'ils se trouvaient à 300 mètres des mitrailleuses et des armes braquées pour garder les abris et les blockhaus.

À 16 h 40, le Général de Castries communiquait pour la dernière fois avec **le Général Cogy**. « *La situation est extrêmement grave. Les combats sont confus et se livrent partout, les Viets encerclent tous les points d'appui. Je sens que la fin approche, mais nous nous battons jusqu'au bout* ».

► **Le Général Cogy** : « *Bien compris, vous vous battez jusqu'à la fin. Pas question de hisser le drapeau blanc sur DiênBiên Phu, après votre héroïque résistance.* »

► **Le Général de Castries** : « *Bien compris. Nous détruirons les canons, les chars et tout le matériel de radio. Le poste des «porteurs» sera détruit à 17 h 30. Nous nous battons jusqu'au bout ; au revoir, mon Général. Vive la France* ».

Ce furent les derniers mots du Général de Castries.





SOUVENONS NOUS

Après 57 jours et 57 nuits de combat quasi ininterrompus, le camp retranché de Diên Biên Phu tombe le 7 mai 1954 à 17 h 30.

Ce fut la bataille la plus intense, la plus meurtrière de l'après Seconde Guerre mondiale, et l'un des points culminants des guerres de décolonisation. 57 jours d'une lutte à mort entre 14 000 soldats de l'armée française et 100 000 combattants Viêt Minh. Et qui s'est conclu sur un terrible bilan : Plus de 3 000 morts et disparus, 11 721 prisonniers dont 4 400 blessés.



Tous les prisonniers (y compris les blessés « légers », selon les critères établis par le Viêt Minh) devront marcher à travers jungles et montagnes sur une distance de 700 km, pour rejoindre les camps, situés aux confins de la frontière chinoise, hors d'atteinte du corps expéditionnaire...

Pour se nourrir, une poignée de riz par jour. Paludisme, dysenterie, absence de soins, marches forcées... au fil des kilomètres. Les malades et, ceux qui étaient épuisés, étaient abandonnés au bord des pistes, seuls : la jungle les engloutira ... Ceux qui résistèrent et arrivèrent à destination furent internés dans des camps dans des conditions effroyables.

Ainsi, leur alimentation quotidienne se limitait à une boule de riz pour les valides, une soupe de riz pour les agonisants.

Un grand nombre de soldats sont morts de dénutrition et de maladies : tuberculose, scorbut, maladies parasitaires, et aussi folie, font des ravages parmi les prisonniers. Les prisonniers devaient également subir un matraquage de propagande communiste avec endoctrinement politique obligatoire. Cela incluait des séances d'autocritique où les prisonniers devaient avouer les crimes commis contre le peuple vietnamien (réels et imaginaires), implorer le pardon et être reconnaissants de la « clémence de l'Oncle Ho qui leur laisse la vie sauve ».

La majorité des tentatives d'évasion échouaient malgré l'absence de barbelés ou de miradors de surveillance. La distance à parcourir était trop grande pour espérer survivre dans la jungle, surtout pour des prisonniers très diminués physiquement. Ceux qui étaient repris étaient exécutés.

Sur les 11 721 soldats de l'Union française, valides ou blessés, capturés par le Viêt Minh à la chute du camp, 3 290 furent libérés dans un état sanitaire catastrophique, squelettiques, exténués et 8 431 sont morts en captivité ou disparus, broyés par le système concentrationnaire communiste. Le destin exact des 3 013 prisonniers d'origine indochinoise reste toujours inconnu.

La France perdit 80 000 de ses fils en Indochine. A Paris en ce printemps 1954, une autre jeunesse s'étourdissait dans les caves enfumées de Saint-Germain-des-Près au son des orchestres de jazz. A la terrasse des brasseries chics, Jean-Paul et Simone continuent leurs débats sur l'existentialisme, Boris chante la désertion : et on théorise toujours sur cette idéologie qui veut créer le paradis sur terre sans soucis des chemins d'horreurs pris pour tenter d'y arriver.





NAPOLÉON, L'USURE DU POUVOIR ?

Par le Général (2S) Jean THEVENY



Parmi les multiples énigmes proposées par l'Histoire, celle qui correspond à la fin du Premier Empire français est particulièrement intéressante. Napoléon Bonaparte nous offre l'image de l'homme providentiel qui réussit à mettre fin à une dé-

cennie d'anarchie et à conquérir une partie importante de l'Europe qu'il associe à l'empire dans le but de protéger notre pays des gouvernements européens coalisés. Cet officier prouve ainsi un génie politique, stratégique et tactique hors du commun manifesté notamment lors des deux campagnes d'Italie (1796-97 : Arcole, Rivoli et 1800 : Marengo), des campagnes de 1805 (Austerlitz), de 1806 (Iéna), de 1807 (Eylau et Friedland) et de 1809 (Wagram), sans oublier le coup d'Etat de brumaire.

Certes, il n'était pas seul et ses généraux ainsi que la chance n'ont pas failli, mais il n'est pas possible d'ignorer le génie du chef d'orchestre. Puis, il commet brutalement et successivement deux erreurs fatales en Espagne, dès 1807, et en Russie en 1812 qui vont lui coûter le pouvoir.

Pour être honnête, on doit reconnaître que l'erreur espagnole était peu prévisible. A l'époque, les relations internationales sont réglées non à partir de l'opinion des peuples mais strictement sur les intérêts du prince. Une communauté n'existe que par son prince qui représente à lui seul l'Etat : seule la France avait adopté depuis peu le concept de nation. Lorsque deux princes s'opposent, le vainqueur peut annexer le territoire conquis avec ses populations qui n'ont aucun droit de contester et qui, généralement, s'adaptent au nouveau pouvoir qui ne change pas grand-chose à la vie quotidienne.

C'est ainsi que l'Italie du nord, la Hollande et les principautés germaniques se sont soumises à Napoléon et que les peuples de Prusse et d'Autriche n'ont jamais manifesté de révolte importante contre l'armée française lorsque cette dernière opérait sur leur territoire. Portugais et Espagnols vont briser cet usage en opposant une résistance non conventionnelle à l'armée française victorieuse, créant ainsi un des premiers foyers de guerre insurrectionnelle (ou « *guerre du peuple* » comme on disait à l'époque).

En plus de confusions stratégiques et tactiques perpétrées par des chefs d'armées manifestement dépassés (Dupont à Baylen, Junot à Lisbonne, Soult à Oporto et d'autres encore), des petits groupes de paysans espagnols entretenaient un climat de terreur en harcelant les éléments isolés. Dès que les troupes de résistants étaient regroupées par un chef local, l'armée française réussissait à les vaincre ; en revanche, les micro unités (on dirait aujourd'hui de classe 1) qui nichaient dans la nature demeuraient invulnérables.

Lorsqu'on doit détacher un bataillon ou un escadron pour protéger chaque convoi et chaque courrier, aucune armée ne peut occuper durablement un territoire, surtout si des troupes réglées lui imposent de mener parallèlement un combat classique. L'Espagne constitua un piège fatal pour la Grande Armée qui dut y engloutir des effectifs considérables sans résultat. Pourquoi l'empereur a-t-il refusé de prendre en compte cette réalité ? Renseignements falsifiés ou incomplets ? Mépris du bas peuple ? Crainte de perdre la face devant les pays européens ? Début d'incapacité ? Quoi qu'il en soit, il semble clair que le chef suprême n'avait aucune conscience de la menace espagnole réelle puisqu'il décide d'engager la quasi-totalité de son armée dans une seconde erreur fatale en Russie dès 1812. L'empereur reconnaît avoir commis une erreur en Espagne (Mémorial 14/6/1816), mais n'envisage jamais l'origine réelle de l'échec qu'il attribue à des causes purement politiques liées à l'opposition entre les Bourbons et à l'inconséquence de Murat puis de son frère Joseph. Pour lui, la guerre insurrectionnelle n'existe pas.



Si la guerre insurrectionnelle espagnole était peu prévisible et si sa perception pouvait induire effectivement une incompréhension, il n'en va pas de même avec la Russie. Entre le Niémen et Moscou, on compte 900 km à vol d'oiseau et

peut-être 1000 en réalité : ce n'est pas une distance extraordinaire puisqu'elle correspond à la traversée de la France. En revanche, le climat, lui, n'a rien de commun avec notre pays.

L'hiver russe est rigoureux, et dure entre trois et quatre mois ; il est complété par une période de dégel qui transforme tous les chemins en bourbiers impraticables. Il reste donc l'été qui surprend avec des températures excessives et de violents orages ; les routes non aménagées deviennent aussitôt des marécages qui interdisent les déplacements du train et de l'artillerie. Tout cela s'oppose formellement à une campagne militaire menée au XIX^e siècle et basée sur l'emploi du cheval qui exige un minimum de soins et de nourriture pour survivre.

L'empereur pouvait supposer que les règles immuables de l'ancien régime allaient de nouveau s'imposer : le Tsar devait s'opposer à l'armée française dès le passage du Niémen pour défendre son territoire et, après une ou deux défaites écrasantes, il devait naturellement capituler et se soumettre au potentat français. C'est d'ailleurs la stratégie initiale de l'armée russe, mais ses forces sont divisées en deux armées (Barclay et Bagration) considérablement étirées qui doivent se regrouper en opérant une retraite sur Vitebsk et Smolensk et en pratiquant la terre brûlée. L'armée française était donc condamnée à errer sans ravitaillement efficace sur des distances importantes, perdant ainsi hommes et chevaux frappés par l'épuisement, les maladies et un régime alimentaire inadapté. Un tiers des effectifs était perdu dès Vitebsk en morts, malades et déserteurs.

Ce n'est qu'après la coûteuse bataille de Borodino que l'état-major russe décide de se retirer au-delà de Moscou et d'attendre l'hiver, alors que le Tsar fait serment de ne jamais capituler. Les sources suggèrent une seconde erreur stratégique : on aurait supposé que les moujiks, fatigués du knout, pouvaient être fascinés par la liberté et l'égalité ; c'était ignorer l'amour voué à la Sainte Russie et, de toutes façons, les pillages systématiques pratiqués par des troupes affamées ne favorisaient pas la collaboration.

Napoléon perd un temps précieux en débutant sa campagne le 23 juin, puis en demeurant 3 semaines à Wilna, signe évident qu'il ne mesurait ni la difficulté, ni la détermination de l'ennemi. La Grande Armée investit Moscou désertée le 14 septembre et la ville est incendiée dans la nuit ; l'armée se désunit et se livre à un pillage systématique, soit pour manger, soit par cupidité. Pourtant, même à cet instant, l'empereur persiste dans son erreur et refuse de donner aussitôt l'ordre de retraite qui n'intervient que le 18 octobre, alors que l'hiver est là. Ces événements se déroulent à plus de 2200 km de la France, distance dont la moitié est occupée par des peuples allemands peu sûrs, et alors que le gouvernement est assuré par des affidés dépourvus de relief. On croit rêver !

Contrairement à l'Espagne, Napoléon défend vigoureusement la campagne de Russie (Mémoires Tome II, passage reproduit dans le Mémorial au 25/10/1816). C'est une plaidoirie enflammée qui débute par une justification politique : une chance pour l'Europe dont l'échec induira une menace perpétuelle. Ensuite, il fait l'éloge de ses troupes : « *Assurément la campagne de Russie est la plus glorieuse, la plus difficile et la plus honorable pour les Gaulois dont l'histoire ancienne et moderne fera mention* ». Puis il décrit longuement ses dispositions : échelonnement des troupes, liaisons et logistique assurés. Ce point est exact au départ, avant l'enlèvement des chariots et la mort des chevaux ; de plus, la conservation des liaisons est liée à l'inertie des Russes qui sont absents sur les arrières jusqu'au départ de Moscou.



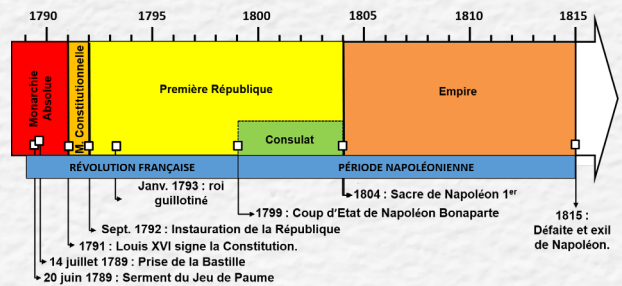
Il minimise la participation des effectifs purement français et, par conséquent, les pertes qu'il estime à 50 000 hommes. Enfin, il accuse l'hiver, arrivé beaucoup trop tôt selon lui, balaie d'un trait de plume le mois perdu dans Moscou justifié « *pour des raisons politiques* » et prétend que l'incompétence des chefs auxquels il a laissé le commandement avant son départ pour Paris est seule responsable de la catastrophe, puisque ces derniers « *s'en laissent imposer par quelques cosaques* ».

Ces réflexions sont au moins la preuve que l'empereur était devenu incapable de se remettre en question, défaut majeur pour un chef politique ou militaire. Un souci de sincérité impose de signaler que quelques auteurs (dont Caulaincourt et Gourgaud) rendent compte de regrets exprimés, notamment pour ce qui concerne le séjour prolongé à Moscou.



Espagne et Russie constituent les erreurs majeures qui ont précipité la chute de l'Empire ; d'autres conséquences peuvent également être citées : par exemple, plus de cent mille soldats formés, organisés et bien armés vont se désoler dans les places fortes d'Allemagne du nord et de Hollande pendant que l'empereur tentait de repousser les armées alliées entre Seine et Marne avec quelques conscrits. Inutile d'être un grand stratège pour ne pas suspecter un défaut majeur.

Il est vrai que, dans le Mémorial (Ch 6, jeudi 6), l'empereur regrette que les chefs de détachement n'aient pas manifesté plus d'initiative ; c'est oublier que c'est lui qui a donné l'ordre formel de tenir les places. La désastreuse campagne de 1815, durant laquelle à peu près toutes les erreurs imaginables ont été commises, clôt cette aventure glorieuse avec une touche d'amateurisme déconcertant.



On ne compte plus les livres et les articles consacrés au Premier Empire et à son chef suprême. Beaucoup tentent d'expliquer avec des raisons politiques ou psychologiques l'étrange déclin d'un homme hors du commun qui fut un génie et qui a sombré, sinon dans la folie, au moins dans l'aveuglement et la démesure. Quelques témoins attestent de difficultés liées à la maladie, ce qui n'explique rien.

Dans un article récent (DSI N°137) le lieutenant-colonel D. Pappalardo met en lumière un commandement excessivement centralisé, basé sur les récompenses de circonstances et incapable d'insuffler le sentiment d'un objectif commun, méthodes qui seront inadaptées après 1809 ; l'hypothèse est intéressante. Pour ma part, je ne possède pas plus que les autres la clé de cette énigme.

Contentons-nous modestement d'observer que le pouvoir politique absolu et, par conséquent, solitaire, n'est pas sans conséquence sur l'équilibre de son titulaire qui est trop souvent amené à succomber aux pressions de son entourage ou, au contraire, à se renfermer sur lui-même et sur ses rêves, perdant ainsi pied avec la réalité. Caulaincourt (Mémoires) apporte une conclusion qui apparaît pertinente : « *...la fatalité qui présidait depuis quelques temps aux déterminations que prenait l'Empereur l'avait poussé à être l'artisan de sa propre chute. Son génie avait, comme par enchantement, rétabli l'ordre social sur ses bases ; lui seul pouvait se perdre et ramener les Bourbons.* »





MINISTÈRE DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

La Ministre

Paris, le 27 mars 2021
Réf : 240/ARM/CAB

Général,

Après deux années d'intenses travaux, la commission Duclert a rendu son rapport le 26 mars 2021. Conformément à la volonté du Président de la République, elle a eu accès à l'ensemble des archives de l'Etat : archives nationales, archives de la présidence de la République, du ministère des armées et du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Elle a également pu consulter des fonds privés : fonds Mitterrand, Joxe ou encore Balladur. Le professeur Duclert s'est par ailleurs entretenu avec de nombreux acteurs de cette crise et de sa gestion. Ce travail exhaustif et inédit sur les archives françaises constitue une contribution nécessaire et attendue à l'approfondissement de la compréhension collective de ce qui s'est passé au Rwanda il y a bientôt 30 ans. Il ne saurait pour autant s'imposer comme une œuvre définitive, tant qu'il ne sera pas complété par l'étude des archives étrangères, américaines, belges, ougandaises, britanniques, ou rwandaises bien sûr mais aussi des archives internationales comme celles de l'ONU.

Dans la lignée des paroles prononcées par le président Sarkozy à Kigali en 2010, les conclusions du rapport pointent de lourdes responsabilités d'acteurs français, autorités politiques au premier chef mais aussi diplomates et officiers, confrontés à une situation complexe à l'issue aussi terrible qu'inconcevable *a priori*.

Pour autant, et ce point est essentiel, le rapport écarte toute complicité française dans la préparation et la conduite du génocide des Tutsis. De fait, il souligne la lucidité, le jugement et la loyauté des militaires engagés au Rwanda, notamment lors de l'opération Turquoise dont l'action salvatrice est soulignée.

S'appuyant sur une somme considérable d'archives, le rapport revient sur les épisodes les plus marquants de l'engagement français au Rwanda. Je sais combien les polémiques associées affectent les acteurs militaires de l'époque, bien qu'aucun d'entre eux n'ait, à ce jour, fait l'objet de poursuites.

De manière plus générale, le rapport permettra également de mieux faire connaître ce moment tragique de l'histoire de l'humanité auquel la France a été mêlée, en particulier parce que, face à l'indicible et confrontée à la sidération de la communauté internationale, elle a su prendre ses responsabilités.

Monsieur le Général de corps d'armée (2S)
Jean Claude LAFOURCADE
Président de l'Association France Turquoise
30 boulevard de la liberté
59000 Lille

La Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi (1990-1994), couramment appelée commission Duclert, est créée le 5 avril 2019 par le Président Emmanuel Macron, pour ouvrir et étudier les archives de l'Etat français concernant le rôle de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda. Elle est présidée par l'historien Vincent Duclert.

LILLE LE 29 MARS 2021 - COMMUNIQUE

Général Jean Claude LAFOURCADE

Le Professeur Vincent Duclert, Président de la commission d'historiens mise en place par le Président de la République vient de publier son rapport sur la politique et l'engagement militaire de la France au Rwanda de 1990 à 1994.

Ce rapport rejette toute complicité de génocide. Il montre clairement que les militaires déployés au Rwanda ont rempli leur difficile mission dans le cadre des ordres de la République et dans le respect de l'éthique opérationnelle et humanitaire.

Ce rapport est incontestable pour tout ce qui concerne l'engagement des soldats sur le terrain car réalisé par des chercheurs et des historiens qui se sont essentiellement appuyés sur les archives politiques, diplomatiques et opérationnelles. J'ose espérer que les observateurs et les critiques prendront connaissance dans le détail du contenu des actions menées par les militaires au Rwanda. Ce rapport montre sans ambiguïté la compétence professionnelle et les qualités humaines et morales de nos soldats confrontés à une situation dramatique et extrêmement complexe.

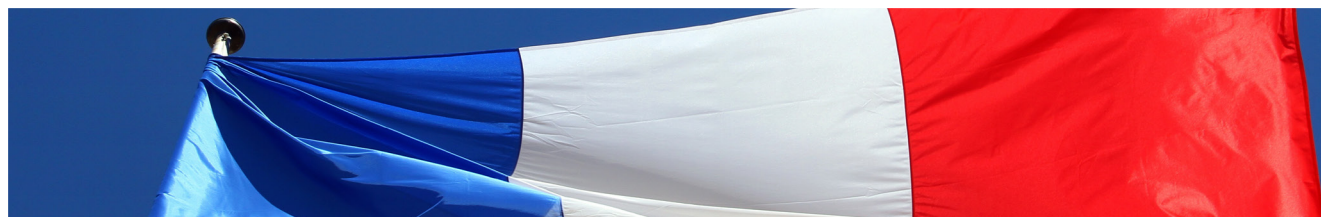
Depuis plus de vingt ans ces soldats et leurs chefs, notamment ceux de l'opération Turquoise, ont été l'objet d'accusations infamantes et diffamatoires allant jusqu'à la complicité de génocide et de crimes contre l'humanité. Reposant sur des motivations idéologiques partisans, ces accusations ont été complaisamment relayées par nombres d'organes d'information faisant de ces événements une lecture à sens unique et déséquilibrée en offrant peu la parole aux acteurs de terrain directement concernés.

Je n'ai pas à commenter l'aspect politique du rapport mais il fait le constat que j'ai si souvent exprimé, non sans fierté, que seule la France a eu le courage d'intervenir pour arrêter le génocide après avoir essayé de rétablir la paix entre les belligérants avec les accords d'Arusha.

Ce rapport, enfin, donne acte pour l'Histoire de la loyauté et la générosité avec lesquelles les soldats que j'ai eu l'honneur de commander ont rempli leur mission au Rwanda.

Général Jean Claude Lafourcade
Commandant de l'opération Turquoise





Les Brèves

Par le Colonel (H) M. BRUNET et le Capitaine de Vaisseau (H) G. GUILLAUME

BÉNÉFICE D'UNE DEMI-PART FISCALE SUPPLÉMENTAIRE SUR L'IMPOT SUR LE REVENU

La retraite du combattant, prévue par l'article L. 321 1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, est versée aux titulaires de la carte du combattant après l'âge de 65 ans, et à titre résiduel dès 60 ans (353 personnes en 2018).

Les titulaires de la carte d'ancien combattant bénéficient d'une demi-part supplémentaire dès l'âge de 74 ans. Cette majoration est également accordée à leurs veufs ou veuves du même âge. Actuellement, il existe une différence de traitement selon l'âge de décès du mari : une veuve de 74 ans a le droit à une demi-part supplémentaire, lorsque son mari, lui-même bénéficiaire de l'avantage fiscal, meurt à 74 ans. S'il est décédé plus tôt, le conjoint survivant n'y a pas droit.

L'article 158 de la loi de finances pour 2020, qui modifie le f) du 1 de l'article 195 du code général des impôts, permet, à compter du 1^{er} janvier 2021, aux militaires titulaires de la retraite du combattant (dès 65 ans voire dès 60 ans) de bénéficier d'une demi-part fiscale supplémentaire sur l'impôt sur le revenu sans attendre l'âge de 74 ans. En conséquence, cette mesure permet au conjoint survivant du militaire qui a bénéficié de son vivant de la ½ part d'en jouir également, à compter de 74 ans, même si le militaire titulaire du droit est décédé avant 74 ans. Les personnes concernées par les nouvelles règles devront toutefois attendre 2022 (imposition des revenus de 2021) pour profiter de la mesure. Le chiffrage de cette mesure est estimé à environ 30 millions d'euros.

SECOURS ET PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

La Commission des Secours et des Prestations Complémentaires (CSPC) a vu le jour au cours de l'été 2015. Elle a été créée au bénéfice des titulaires d'une pension militaire d'invalidité, afin d'améliorer la prise en charge de certains soins ou prestations, peu ou pas remboursés au titre des prestations légales.

Vous pouvez solliciter la CSPC, dès lors que votre besoin est en relation médicale directe avec vos pathologies pensionnées :

- **Un secours** est une prestation ou une aide non remboursable réglementairement (aménagement de salle de bain, de véhicule...).
- **Une prestation complémentaire** est un complément financier accordé, dès lors que vous subissez un reste à charge consécutif à un remboursement partiel de soins au titre des prestations légales (frais de soins dentaires ou appareil auditif). La commission étudie les demandes qui peuvent être formulées sur devis ou sur facture.

Il vous est possible de déposer autant de demandes que nécessaire.

Un formulaire administratif à compléter et un formulaire renseigné par un médecin, téléchargeables sur le site de la CNMSS, sont à adresser au secrétariat de la Commission des secours et des prestations complémentaires (CSPC).

DES CONGÉS INDEMNISÉS POUR LES AIDANTS FAMILIAUX QUI TRAVAILLENT

Depuis le 1^{er} octobre, les aidants familiaux qui travaillent peuvent prendre un congé indemnisé pour s'occuper de leur proche en perte d'autonomie.

Quelle durée de congés autorisée ?

En tant qu'aidants familiaux, il est désormais possible de prendre un congé indemnisé afin de s'occuper d'un parent en perte d'autonomie, d'un conjoint malade ou d'un enfant en situation de handicap. Celui-ci est rémunéré sur une période de trois mois maximale sur l'ensemble de votre carrière et peut, selon certaines conditions, être renouvelé jusqu'à un an toujours pour l'ensemble de votre carrière.

Quelle indemnisation pour les aidants familiaux ?

Ouvert aux salariés, aux fonctionnaires, aux indépendants et aux personnes en recherche d'emploi, cette allocation versée par la Caisse d'allocation familiale (CAF) et la Caisse de la mutualité sociale agricole (MSA) s'élève à 52,08€ par jour pour une personne seule et à 43,83€ par jour pour les personnes vivant en couple⁽¹⁾. Cette indemnisation, sauf pour les personnes en recherche d'emploi, peut être versée à la demi-journée.

Quelles démarches entreprendre ?

Pour prendre votre congé, vous devez en faire la demande à votre employeur tout en respectant les conditions fixées selon les conventions ou accords collectifs d'entreprise, par conventions ou accords de branche. Si aucune disposition conventionnelle n'est instaurée, adressez votre demande par tout moyen justifiant sa date (mail, lettre recommandée...). Dans celle-ci, vous devrez mentionner votre volonté de prendre un congé de proche aidant et de facto de suspendre votre contrat de travail, la date précise de votre départ et si vous souhaitez fractionner votre congé. Toute demande est à adresser 1 mois avant la date souhaitée mais votre congé peut débuter sans délais si la santé de la personne aidée se dégrade soudainement, si une situation de crise nécessite votre présence, ou en cas de cessation brutale de l'hébergement en établissement. Pour en savoir plus sur la démarche à entreprendre et les documents à fournir, rendez-vous sur www.service-public.fr. Novembre 2020 ⁽¹⁾ Congé de proche aidant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16920>.

PRÉSENTATION DE L'ESPACE NUMÉRIQUE SÉCURISÉ DE L'AGENT PUBLIC :

Une plateforme internet, sécurisée, gratuite, personnalisée, accessible 7 jours sur 7 à l'adresse ensap.gouv.fr

Pour qui ?

Ce site est destiné aux personnels en activité dans la fonction publique de l'État, et les pensionnés. Pour le service « *Rémunération* », il concerne les agents dont la rémunération est traitée actuellement par les services de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) ou par le ministère des Armées.

Ce sont les titulaires, les contractuels, les stagiaires, les agents à l'étranger et les actifs pensionnés. Les services s'adressent aux personnes qui sont employées par l'État ou l'auront été temporairement pendant une période de leur activité. Les titulaires doivent s'entendre comme étant les fonctionnaires civils, les magistrats et les militaires. Les contractuels, bien que n'entrant pas dans le champ du régime des retraites de l'État mais du régime de l'Assurance Retraite, bénéficient de l'offre de service de dématérialisation des bulletins de paye lorsqu'ils sont payés par une Administration de l'État qui a adhéré à ce service dans l'ENSAP. Leur inscription est cependant soumise à l'interrogation du Système National de Gestion des Identités (SNGI) pour validation des éléments d'identification transmis par l'employeur.

Quels services ?

Si votre employeur a intégré le service « Rémunération », vous pouvez :

- Consulter les derniers paiements de vos salaires ou traitements.
- Conserver vos bulletins de paie ou de solde dématérialisés.
- Consulter vos montants imposables correspondants aux paiements de prestations perçues l'année précédente.
- Éditer votre attestation fiscale.

Les services suivants sont disponibles pour tous les agents :

- Consulter et demander la mise à jour de votre compte individuel de retraite.
- Réaliser et éditer vos simulations de retraite (si vous remplissez les conditions).

LA RÉFORME 100% SANTÉ

- Consulter et modifier vos données personnelles associées à votre espace numérique sécurisé (adresses de messagerie principale et secondaire, numéros de téléphone principal et secondaire).
- Faire une demande de correction des éléments contenus dans votre compte individuel retraite (sous réserve de votre âge et de votre administration).
- Si votre employeur a intégré la gestion par le Service des retraites de l'État.
- Demander votre départ à la retraite au titre des pensions de l'État.
- Suivre la progression du traitement de votre dossier et être informé à chaque étape.

Si vous êtes pensionné :

- Vous pouvez consulter vos bulletins de pension relatifs aux derniers paiements de vos pensions de l'État émis depuis le mois de mai 2019.
- Vous pouvez accéder à votre attestation fiscale depuis l'année 2020.
- Vous pouvez disposer de votre ou vos titres(s) de pension dématérialisé(s) émis à compter du 1^{er} janvier 2018.
- Vous pouvez disposer de votre ou vos titre(s) de réversion de pension dématérialisé(s) émis à compter du mois de mars 2020.

Vous pouvez consulter la vidéo explicative d'aide au téléchargement : <https://www.dailymotion.com/video/x7tgr0g?queue-enable=false>

Pour toute question sur le fonctionnement de l'EN-SAP, vous pouvez saisir votre question dans le moteur de recherche accessible en bas de votre écran. Pour toute question portant sur votre situation individuelle, vous pouvez contacter le Service des retraites de l'État par l'un des formulaires accessibles sur le site internet www.retraitesdeletat.gouv.fr

- Vous êtes en activité, pour accéder au formulaire en ligne, cliquez ici <https://retraitesdeletat.gouv.fr/actif/formuels?formuel-id=actif>
- Vous percevez une pension de retraite, pour accéder au formulaire en ligne, cliquez ici <http://retraitesdeletat.gouv.fr/retraite/formuels?formuel-id=ensap>

Cette réforme vise à faciliter l'accès des patients à des équipements de qualité en matière d'optique, de prothèses dentaires et d'aides auditives, sans reste à charge (RAC). Cette réforme qui a débuté le 1^{er} janvier 2019 va se déployer jusqu'en 2023. Le RAC correspond à la somme restant à payer par le bénéficiaire des soins après le remboursement de la CNMSS et le remboursement de la complémentaire santé.

La réforme « 100 % santé » peut permettre de bénéficier d'un reste à charge « zéro » sous certaines conditions. Les aides auditives, les prothèses dentaires et les équipements d'optique sont les prestations pour lesquelles le reste à charge est le plus important après participation de la sécurité sociale et des complémentaires santé. C'est pourquoi la réforme 100 % Santé propose un ensemble de prestations de soins et d'équipements pouvant bénéficier d'un reste à charge « zéro » pour chacun des secteurs concernés.

Les aides auditives



À compter du 1^{er} janvier 2021, la prise en charge par la Sécurité sociale des audio-prothèses évolue. Les assurés choisissant les appareils inclus dans le dispositif du « 100 % santé » seront entièrement remboursés. Le prix du premier modèle sera plafonné à 950€ (au lieu de 1 100€

en 2020) pour les personnes âgées de plus de 20 ans. 240€ seront pris en charge par l'Assurance maladie et 710€ par les complémentaires santé. Ce remboursement intégral (sans reste à charge) des aides auditives était prévu dans le cadre de la réforme dite « 100 % santé » par un décret publié au Journal officiel du 12 janvier 2019. Les aides auditives de classe I, qui relèvent de l'offre « 100 % santé », sont soumises à un prix limite de vente et sont entièrement remboursées. Ce sont des équipements avec au moins 3 options parmi les suivantes : réducteur d'acouphène, connectivité sans fil, réducteur de bruit du vent, synchronisation du son entre les 2 oreilles, directivité microphonique adaptative, bande passante élargie $\geq 6\ 000\text{Hz}$, apprentissage de sonie, réducteur de réverbération. Ils sont proposés avec une période d'essai de 30 jours minimum avant achat et une garantie de 4 ans.

Les aides auditives de classe II, en dehors du « 100 % santé », sont des dispositifs à prix libre dans lequel les fonctionnalités des appareils ne permettent pas de garantir une absence de reste à charge. Toutefois, le reste à charge est modéré.

Rappel : Pour bénéficier du remboursement d'un appareillage sur mesure, vous devez présenter une ordonnance à un audioprothésiste. Depuis le 1^{er} janvier 2020, tous les audioprothésistes doivent obligatoirement établir et proposer un devis comportant au moins une offre « 100 % santé » pour chaque oreille.

La prothèse dentaire



Depuis avril 2019, certains actes de prothèse ont des tarifs plafonnés et les soins conservateurs ont bénéficié d'une première hausse de la base de remboursement sécurité sociale. A partir de Janvier 2020, il sera possible de choisir entre trois paniers de soins : un panier « 100 % santé ». Le remboursement sera intégralement pris en charge par la sécurité sociale et la mutuelle pour certains soins prothétiques dentaires (couronnes et bridges), avec des matériaux dont la qualité esthétique est adaptée à la position de la dent (distinction « dents visibles » et « dents non visibles »). Ce panier de soins sera complété par d'autres prothèses à compter du 1^{er} janvier 2021. Les plafonds tarifaires ou prix limites de facturation mis en place en 2020 baisseront progressivement jusqu'en 2023.

L'optique



Les premiers changements concernant les remboursements d'optiques sont prévus à partir du 1^{er} janvier 2020. Selon les mêmes principes que les audioprothèses, le choix se fera entre deux classes d'équipement :

- La classe A, sans aucun reste à charge « offre 100 % Santé » : chaque opticien devra proposer des montures respectant les normes européennes,

avec un prix inférieur ou égal à 30 €, au minimum 17 modèles différents de montures adultes en 2 coloris différents et 10 modèles de montures enfants en 2 coloris également des verres esthétiques (amincis, anti-reflet et anti-rayures) et traitant l'ensemble des troubles visuels. Leurs prix seront plafonnés et les bases de remboursement de la Sécurité sociale revalorisées.

- La classe B, hors 100 % santé avec des tarifs libres, une prise en charge des montures dans la limite de 100€ par les complémentaires, une prise en charge des verres qui dépendra du niveau de garantie de la mutuelle, sans limitation de la participation. Il sera possible de choisir des verres de la sélection « 100 % santé » avec des montures hors sélection et inversement.

RAPPEL - FAIRE RIMER PROTÉGER AVEC SOLIDARITÉ



Cher adhérent, nous avons le plaisir de vous informer que vous avez bénéficié du versement d'un soutien financier de la part de votre Mutuelle, sous forme d'un remboursement de cotisations au titre de l'année 2020. **Plus que jamais la communauté**

défense a besoin de s'épauler. Ce versement complète les deux autres actions solidaires inédites décidées, pour 2021, par le Conseil d'administration d'Unéo : 0 % d'augmentation sur les tarifs hors taxes de ses garanties santé métropole et également la non-répercussion de la totalité de la contribution Covid-19 prévue par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021. Notre mission : être là pour vous servir et vous protéger.

Soutien financier : adhérent Unéo, dans quelle situation êtes-vous ? ^{(1) (2) (3)}

- 1 adhérent → 30€
- 1 adhérent + 1 (conjoint sur le contrat) → 60€
- 1 adhérent + 1 bénéficiaire⁽⁴⁾ → 45€
(enfant, ascendant, descendant, collatéral, allié)
- 1 adhérent + 2 bénéficiaires → 60€
(enfant, ascendant, descendant, collatéral, allié)
- 1 adhérent + 1 conjoint + 1 bénéficiaire → 75€
(enfant, ascendant, descendant, collatéral, allié)
- 1 adhérent + 1 conjoint + 2 bénéficiaires⁽⁴⁾ → 90€
(enfant, ascendant, descendant, collatéral, allié)

SOLIDARM À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2021

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Mutuelle de l'Armée de l'Air et la Mutuelle Nationale Militaire ne font plus qu'une et sont devenues « *Solidarm, la mutuelle sociale des forces armées* ».

Solidarité et fraternité d'armes fondent son ambition : être le pilier de la solidarité militaire, pour être toujours plus proche et au plus près de sa communauté.

Nouveau pilier de la solidarité militaire, Solidarm entend apporter un accompagnement social de très haut niveau à tous les membres de la communauté défense. Et ce, tout au long de leur vie, chaque fois qu'ils vivent une situation particulière, rencontrent une difficulté ou traversent une épreuve.

Comment en bénéficier ?

En tant qu'adhérent de la Mutuelle de l'Armée de l'Air ou de la Mutuelle Nationale Militaire, aucune démarche n'est à entreprendre. Au 1^{er} janvier 2021, l'adhésion à Solidarm est automatique ouvre le bénéficiaire de l'ensemble de son accompagnement social.

Quel sera le montant de l'adhésion ?

Le montant de l'adhésion est fixé à 1,20€ par mois et par personne pour un accompagnement social complet, la cotisation est gratuite pour le 3^e enfant... et les suivants ! Cette cotisation s'ajoute à l'adhésion des mutuelles fondatrices de Solidarm (MAA et MNM).

Comment régler la cotisation à Solidarm ?

Ancien adhérent de la Mutuelle de l'Armée de l'Air ou de la Mutuelle Nationale Militaire, la cotisation est prélevée dans les mêmes conditions que celles mises en place avec les mutuelles fondatrices de Solidarm (MAA et MNM). Le mode de règlement (prélèvement bancaire ou par titre interbancaire (TIP)) et la périodicité, semestrielle ou annuelle, reste inchangés.



Pour le nouvel adhérent, le mode de règlement de la cotisation est le prélèvement bancaire ou le TIP et la périodicité de règlement semestrielle ou annuelle, selon les choix formulés lors de votre adhésion.

Important

Dans les deux cas, la cotisation Solidarm est prélevée par Unéo, comme le prévoit la convention de gestion qui lie les deux mutuelles.

Vous pouvez découvrir SOLIDARM et vous informer plus complètement en suivant ce lien :

<https://www.solidarm.fr/vous-informer/decouvrez-la-nouvelle-mutuelle-sociale-des-forces-armees>



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vie pratique Le saviez-vous ? Depuis le 1^{er} avril 2021, les DREETS (Directions Régionales de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) remplacent les DIRECCTE (Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et les DRCS (Directions Régionales de la Cohésion Sociale).

Vie privée : Prestation compensatoire et réduction d'impôt. L'ex-époux qui verse une prestation compensatoire en capital sur une durée inférieure à 12 mois bénéficie d'une réduction d'impôt de 25 % même si ces versements sont complétés par une rente. Conseil Constitutionnel, décision du 31.1.20, n°2019-824.

Santé MDPH : La durée de validité du certificat médical portée à un an. Un décret du 2 avril porte de six mois à un an la durée de validité du certificat médical que la personne handicapée doit joindre à sa demande de droits et de prestations auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Cette mesure s'applique de façon immédiate à toutes les demandes sur lesquelles la MDPH n'a pas encore statué. Décret n° 2021-391, 2 avril 2021, JO, 4 avril.

Retraite Trimestres pour enfants : Il existe 3 majorations pour enfant : la majoration maternité, la majoration d'adoption, la majoration d'éducation. Pour tout enfant né ou adopté avant 2010, les majorations sont attribuées à la mère sauf situation particulière. Pour tout enfant né ou adopté à partir de 2010, une majoration de 8 trimestres de retraite est prévue : 4 trimestres en contrepartie de la maternité ou de l'adoption et 4 trimestres en contrepartie de l'éducation de l'enfant. Les parents peuvent se répartir les trimestres accordés en contrepartie de l'adoption et de l'éducation.

- Majoration au titre de la maternité : 4 trimestres pour la mère la majoration au titre de la maternité, soit 4 trimestres par enfant (y compris les enfants morts nés) est attribuée à la mère, sous réserve qu'elle ait la qualité d'assurée sociale.

- Majoration au titre de l'éducation et des démarches d'adoption : 4 trimestres pour la mère ou le père. Les trimestres attribués respectivement au titre des majorations pour éducation ou démarches d'adoption pourront, sous réserve que les conditions d'attribution précitées soient remplies, être attribués à l'un ou l'autre des parents ou répartis entre eux. L'option choisie pour chaque enfant doit être exprimée par les parents dans le délai de 6 mois à compter du 4^e anniversaire de sa naissance ou de son adoption. Pour faire la demande de répartition des trimestres :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/R42708>

ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS

L'Allocation aux adultes handicapés (AAH) est revalorisée de 0,1 % au 1^{er} avril 2021. Le nouveau montant sera versé dès le mois de mai aux bénéficiaires.

Au 1^{er} avril 2020, l'AAH (Allocation aux adultes handicapés) à taux plein pour une personne seule et sans ressources s'élève désormais à 903,60 euros, contre 902,70€ auparavant, soit 0,90€ de plus. Il s'agit d'une revalorisation de 0,1 %, faite en prévision de la hausse des prix à la consommation. Les allocataires recevront le nouveau montant à partir des versements de mai, sans aucune démarche à effectuer.

Pour percevoir l'AAH, il faut justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 80 % ou compris entre 50 % et 79 %, en cas de restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi causée par le handicap. La demande d'allocation doit être formulée auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

AGIRC ET ARRCO : LES COEFFICIENTS 2021 APPLICABLES À LA RETRAITE PROGRESSIVE

Les coefficients d'abattement appliqués aux allocations servies au titre de la retraite progressive par les régimes complémentaires Agirc et Arrco viennent d'être publiés pour les liquidations intervenant en 2021.

Grâce à la retraite progressive, il est possible de cumuler une activité à temps partiel et une fraction de retraite des régimes de base et complémentaire. Pour l'Agirc-Arrco, la pension est servie selon les conditions retenues par le régime de base. Pour les personnes qui ne remplissent pas les conditions du taux plein du fait de la durée d'assurance lors de leur passage en retraite progressive, il est fait application de coefficients d'abattement spécifiques sur les allocations Agirc-Arrco, sauf la part de l'allocation servie au titre de droits constitués sur la tranche C de l'Agirc avant le 1^{er} janvier 2016. Les nouveaux coefficients applicables aux pensions prenant effet en 2021 viennent d'être publiés pour les assurés nés entre 1955 et 1961 (voir : la liste des coefficients 2021). Ils varient selon l'âge de l'assuré et le nombre de trimestres validés dans le régime de base au moment où le senior demande à bénéficier du dispositif.



TAQIYYA !

Mohamed SIFAOU

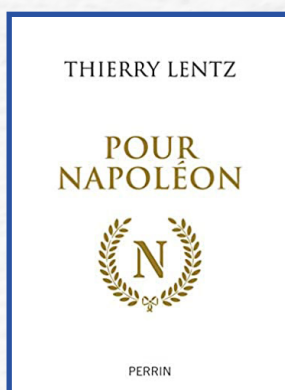


« *Dissimulation* », « *mensonge* », « *double jeu* » : la taqiyya est, depuis trente ans, au cœur de la stratégie des Frères musulmans pour infiltrer la République. Décryptage. Influencer les mairies, les élus, les universitaires, les journalistes et les intellectuels ; investir des associations anti-racistes ou féministes dans une démarche victimaire ; créer une puissante économie identitaire en développant le marché du halal ; faire passer le port du voile pour une « *obligation religieuse* »... Depuis trente ans, les Frères musulmans s'attaquent insidieusement aux valeurs de la République, amenant la société à piétiner ses principes, notamment la laïcité et l'égalité hommes-femmes. Ils oeuvrent, patiemment, à peser sur les décisions politiques, s'érigeant en interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics et en représentants exclusifs de la « *communauté musulmane* » pour l'homogénéiser, écartant ainsi toute contradiction émanant de l'intérieur et faisant le jeu de l'extrême droite. Pour Mohamed Sifaoui, cette taqiyya vise un seul objectif : aller à la conquête du monde arabo-musulman en utilisant les règles et les valeurs des grandes démocraties.

Comment en est-on arrivé là ? Qui sont vraiment ces islamistes ? D'où vient leur idéologie, aussi pernicieuse que dangereuse ? Fruit d'une longue investigation et de plusieurs années d'observation de l'islam politique au sein de la société française, cette enquête journalistique inédite apporte toutes les réponses à ces questions brûlantes, qui font débat.

POUR NAPOLÉON

Thierry LENTZ



Y en a marre ! Marre de ces équipes de la hargne, de la rogne et de la grogne contre Napoléon ! Le coup de gueule d'un historien en colère. Exaspéré par les polémiques qui surgissent à tout bout de champ sur Napoléon, relatives particulièrement à l'esclavage, au patriarcat, à sa dictature ou aux guerres que l'empereur a menées, Thierry Lentz y répond dans cet essai argumenté, au ton vif et personnel.

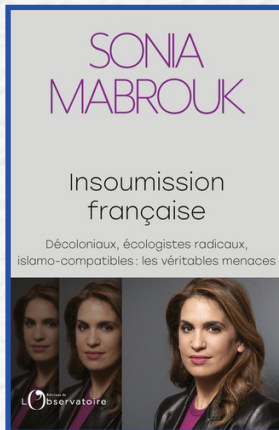
Vingt chapitres très enlevés pulvérisent les faux procès, fondés pour la plupart sur l'ignorance et l'anachronisme, parfois sur l'aveuglement idéologique et la bien-pensance, voire la haine de la France et de son histoire, devant laquelle les politiques se courbent trop souvent. Surtout, l'historien impeccable, sans défendre systématiquement Napoléon, rappelle le rôle décisif et pérenne tenu par le Consulat et l'Empire dans la construction de la France contemporaine, jusque dans notre présent et notre intimité.

Oui, Napoléon vit en nous, et les Français, dans leur ensemble, ne s'y trompent pas, qui reconnaissent en lui un héros national, avant et à côté de Charles de Gaulle.



INSOUMISSION FRANÇAISE

Sonia MABROUK



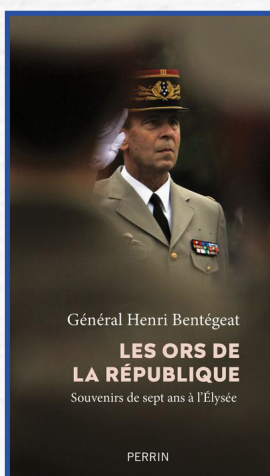
« Une civilisation meurt juste par lassitude, par dégoût d'elle-même », écrit Michel Houellebecq. Alors que l'effondrement civilisationnel nous guette, Sonia Mabrouk passe au scalpel idéologique les acteurs qui menacent notre équilibre sociétal et propose un nouveau Sacré autour duquel se retrouver : la France. Autrefois minoritaires, six groupes mettent en péril la société telle que nous la connaissons et l'avons construite, en étendant de manière tentaculaire leur influence à la fois politique, théorique ou théologique : les décoloniaux, les anti-sécuritaires pavloviens, les féministes primaires, les écologistes radicaux, les fous du gendrisme et les islamo-compatibles.

Au-delà de leurs simples revendications qui occupent aujourd'hui de plus en plus l'espace public, Sonia Mabrouk s'inquiète de la façon dont la rapide jonction de ces groupes et la convergence de leurs intérêts amenuisent le débat démocratique et accélèrent à vitesse grand V la machine à fabriquer des tensions identitaires.

Car l'État, autrefois fort et intransigeant, recule devant cette conscience victimaire et révolutionnaire grandissante au détriment de l'intelligence collective et du bon sens. Face à ce « *renoncement civilisationnel* », Sonia Mabrouk sonne la fin de l'insoumission et en appelle au peuple français : il temps de s'opposer à ces « *déconstructeurs* » en renouant avec l'Histoire et le goût de la fierté et en exaltant la part de sacré qui existe en chacun : l'âme de la France.

LES ORS DE LA RÉPUBLIQUE

Général Henri Bentégeat



Adjoint puis chef de l'Etat-major particulier de François Mitterrand et de Jacques Chirac ensuite entre 1993 et 2002, le général Bentégeat a passé 7 ans en tout au sommet de l'Etat auprès de deux présidents.

Son témoignage, écrit d'une plume élégante et inspirée, raconte la vie quotidienne au " château ", ses bureaux et ses recoins oubliés, les fastes et rivalités de la Cour, le quotidien des conseillers et des sans-grades, les méthodes de travail orchestrées par des secrétaires-généraux d'envergure (Hubert Védrine, Dominique de Villepin), sans oublier les grandes questions militaires et internationales qui rendent la période aussi dense qu'exceptionnelle (guerres balkaniques, Rwanda, intervention en Côte d'Ivoire, crise irakienne, essais nucléaires, abandon du service militaire...).

Il raconte avec humour les sommets internationaux et les dîners d'Etat, la fabrique des discours, les rencontres (officielles et insolites), les tensions (notamment lors des cohabitations) et les moments d'émotion. Enfin et surtout, il dresse un portrait d'une rare finesse des deux chefs d'Etat qu'il a eu l'honneur de servir, portraits dont la pénétration n'a d'égale que le sens de la nuance et qui serviront largement aux historiens de demain, François Mitterrand et Jacques Chirac partageant un même goût du secret.



01 AIN : M le capitaine Louis **DEVAUX**, le 26/04/2021. M le colonel René **MUET**, le 18/03/2021.

11 AUDE : MME **BERNARD** Simone, le 12/01/2021. MR le colonel **RUSQUES** Roger, le 09/02/2021. Mr le lieutenant **LATOURNERIE** Yves, en 2020. MR le général de brigade **OULANIER** Jean, le 17/04/2021. Mme **FAUCHOUX**, le 06/05/2021. Mme la colonel Paule **DEPARDON**, le 30/04/2021.

13+ INTERDEPARTEMENTAL DE MARSEILLE : MR le commandant **CLUSEL** Jean-claude, le 03/03/2021. MR le commandant **BERT** Roger, le 18/03/2021. MR le colonel **KERIOU** Antar, le 11/02/2020.

14+ NORMANDIE : M le COL Guy **OZENNE**, le 23/05/2021.

17 CHARENTE MARITIME : M le commandant Jean **NOGUES**, le 07/04/2021.

24 DORDOGNE : MME **PY** Bernadette, le 07/09/2019. MR le général de brigade **BELLOEIL** Jean, le 10/03/2021. CNE **DEMOURES** Philippe, le 22/06/2021.

25+ FRANCHE COMTE : M. le LCL Jean **CASSABOIS**, le 15/05/2021. Ingénieur Général Bernard **ROYAL**, le 07/06/2021. M le LCL Gerard **COHENDET**, le 21/06/2021.

29 FINISTERE : Madame Erminie **DESSENNE**, le 17/04/2021. Mme Christiane **BATANY**, le 17/04/2021.

31+ HAUTE GARONNE : M le commandant Lucien **ROUS-TIT**, le 05/02/2021. Mme Reine **POUPART**, le 01/06/2021.

34 HERAULT-AVEYRON-LOZERE : M. le médecin général Jacques **LEPAGE**, le 27/03/2021. Mme Dolorès **MICALLEF**, le 11/04/2021. M le CLCL Michel **ANTIER**, le 19/04/2021. M le capitaine Robert **BAYLE**, le 23/04/2021. M. le colonel André **FAGES**, le 30/04/2021. Mme Yvonne **MONTANT**, le 30/06/2020. M. le général de division Jean **MURAT**, le 11/05/2021. M. le général André **RUDELLE**, le 30/05/2021. M. le colonel Jacques **POLLIN**, le 17/06/2021.

35 ILLE ET VILAINE : Madame Jeanne **DURAND**, le 20/01/2021. Mme Monique **MAZURIE DES GARENNES**, le 17/04/2021. Monsieur Julien **BOURDINIÈRE**, le 03/04/2021. Mme Lucienne **LEON**, le 26/05/2021.

36+ INDRE-CREUSE : M le colonel Jean **NICOLAON**, le 12/04/2021.

37+ INDRE ET LOIRE : Mme **THIBAUT** Geneviève, en 2021.

38 ISERE : MR le commandant **HELLIO** Pierre, le 22/02/2020.

43 HAUTE LOIRE : M. le lieutenant-colonel Michel **FOCH**, le 02/04/2021.

44 LOIRE ATLANTIQUE : M lieutenant-colonel René **MONTCLAIR**, le 07/03/2021. Mme de **BOUVET**, le 27/03/2021. M le lieutenant-colonel Jean **CLAUDON**, le 24/05/2021. M le capitaine Henri **MAASSEN**, le 25/05/2021.

45 LOIRET : M le commandant Emile **DEGORGUE**, en mars 2020.

56 MORBIHAN : M le colonel Emmanuel **DELGOVE**, le 22/03/2021.

57 MOSELLE : M le commandant **SAINTOT** Paul, le 01/05/2021. M le LCL **FAUCHE** Jean-Pierre, le 08/05/2021.

63 PUY DE DOME : Mme le GA i Michelle **ROUX**, le 25/02/2021.

66 PYRENEES ORIENTALES : CDT Victor **FLAVIGNY**, le 15/05/2021.

67+ ALSACE : M le GB **SCHWARTZ** Arthur, en juin 2021.

69+ LYONNAIS : M le colonel Guilhem **LAUREN**, le 09/03/2020. M le capitaine Maurice **VILAGINES**, le 01/01/2021. Madame Louis **BERNADAC**, le 01/05/2021. M le lieutenant-colonel Marcel **BOLLERO**, le 01/01/2021. M le colonel Norbert **SCHMITT**, le 12/05/2021.

73 SAVOIE : M le lieutenant-colonel Pierre **BRESSON**, le 22/05/2021.

75+ PARIS : MME **GOUDON DE LALANDE** Edith, en fév. 2017. MME **TILLEQUIN** Marguerite, le 29/03/2021. Madame Jacques **FICHEUX**, le 27/12/2018. Mme **GERBAUD MICHEL**, en janv. 2018. Mme Andrée **CARDINEAU**, en fév. 2020.

79 DEUX SEVRES : Mme MP **LONGUECHAUD**, le 26/02/2011. Mme Françoise **JOLY**, le 20/08/2018. M le Gal Francis **MOLLARD-CHAUMETTE**, le 14/05/2021.

83 VAR : M le colonel Pierre **DEGUEHEGNY**, le 10/08/2020. Mme Marie Jeanne **AUZOLLE**, le 01/01/2020.

85 VENDEE : M le Colonel (er) Jean **LORIOU**, le 15/04/2021.

86 VIENNE : M le colonel Yves-Marie **PORTIER**, le 19/03/2021. M le commandant Guy **BERTHON**, le 28/04/2021.



Découvrez
GARANTIE +
notre contrat dédié
ARTICLE L.212-1
(EX **ARTICLE L.115**)



SOLIDARITÉ ENTRAIDE - CONSEIL

01 43 87 43 65

Accueil téléphonique personnalisé, situé en France

MUTUELLE DU MONDE COMBATTANT - 5, rue du Havre 75008 PARIS

www.mutuelle-combattant.com



Veuillez me transmettre un devis gratuit (sans engagement de ma part)

ANOCR

Nom :

Régime Général Régime Local

Prénoms :

Situation de famille :

Adresse :

Etes-vous pris en charge par la sécurité sociale :

100 % total 100 % partiel

C.P. : Ville :

Article L.115 oui / non oui / non

 Fixe

Ressortissant ONAC oui / non oui / non

Mobile

Etes-vous titulaire
d'une mutuelle ? oui / non oui / non

Email

A renvoyer sous enveloppe affranchie à l'adresse indiquée ci-dessus.

Conformément à la Loi «Informatique et liberté» (78.17) du 6-7-78, vous avez accès aux informations vous concernant et pouvez en demander rectification ou suppression.
(1) - La cristallisation: La tranche d'âge des cotisations est cristallisée. Celui qui adhère dans une tranche d'âge conserve sa tranche d'âge d'adhésion initiale pendant toute la durée de son contrat, indépendamment des augmentations annuelles éventuelles.

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité - N°SIREN 784 360 661 - Organisme substituée auprès de MIE